



**ACTUALITÉ**

Un projet de loi qui dynamite l'Université



**MONDES UNIVERSITAIRES**

Licence : des avancées possibles



**MÉTIER**

La hors-classe des enseignants de second degré



**CULTURE**

René Char

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 556 JUIN 2007

# e s n e s u p

**DOSSIER**

## Du bac aux études supérieures



## Road-movie à la cubaine

*Confidences cubaines* (2007), de **Dominique Gautier et Jean Ortiz**  
 (DVD, CREAV, 20 euros)

Après le *Cri du silence* consacré aux fosses communes du franquisme, Dominique Gautier et Jean Ortiz prennent les rênes d'un road-movie à travers Cuba. Au gré des rencontres improvisées, des visages et des vies narrées, se dessine l'histoire de la Grande Île des Caraïbes, la révolution – son souffle comme ses tourments. Disons-le franchement, le sujet était à haut risque, tant Cuba déchaîne les passions, les haines et les controverses en tout genre. Le documentaire offre un regard engagé et touchant, non pas tant sur la révolution cubaine que sur « ceux qui la vivent », précise le réalisateur, Dominique Gautier. C'est le point de départ singulier de ce voyage entrepris par l'universitaire palois, Jean Ortiz, qui n'avait plus foulé le sol cubain depuis près d'un quart de siècle. *Confidences cubaines* est une plongée dans la complexité des réalités de l'île, et singulièrement du vécu des Cubains. Car, après tout, ne sont-ils pas les mieux placés pour en parler? Les deux complices barourent, sondent, interrogent. Leurs escales mettent au goût du jour le jour après jour des Cubains des villes et des campagnes. Les espoirs et les problèmes se conjuguent à un puissant sentiment de fierté nationale, au système D, à l'âpreté du quotidien ou encore à l'agressivité du voisin états-unien. Coupeurs de cannes à sucre, maîtresses d'école, mères au foyer, enfants... Avec pudeur, parfois ironie, Gautier et Ortiz s'introduisent dans la vie de ces anonymes, tantôt attendrissants, tantôt caricaturaux... *Confidences cubaines* est un documentaire brut. On sourit. On s'agace par moments des réponses trop prévisibles. On ne manque jamais de relever ces silences si expressifs... Des confidences à la cubaine.

DVD disponible auprès du CREAV Atlantique - Tél. : 05 59 90 34 90.

Cathy Ceibe, *L'Humanité*, 5 mai 2007

**La lettre des amis de Dissidences** vous informe des activités de Dissidences, site et revue papier consacrés à l'étude et l'histoire des mouvements révolutionnaires (<http://www.dissidences.net>). Avant d'être édité par l'Harmattan, Dissidences avait la forme d'un modeste bulletin, dont 15 numéros (dont 2 doubles) sont parus de 1998 à 2004. La revue papier, dans sa forme nouvelle, s'organise autour d'une thématique. Le site comprend des comptes rendus et une « Revue des revues » mise à jour deux fois l'an. Il affiche en outre des compléments thématiques à la revue papier (bibliographie, articles plus volumineux) ainsi que des articles inédits, des prises de position et diverses informations sur l'étude des mouvements révolutionnaires (colloques, séminaires, appels à communication.) Cette lettre des amis de Dissidences est le deuxième numéro et nous sommes à l'écoute de tous vos commentaires ou remarques. Bonne lecture!

Le Comité de Rédaction

## Histoire des sciences

Nous venons de rééditer une version revue et actualisée, d'un livre publié initialement à l'occasion du stage national d'histoire des sciences et des techniques de Morgat (1996): Ahmed Djebbar, Gabriel Gohau et Jean Rosmorduc (coord.) « *Pour l'Histoire des Sciences et des Techniques* », 2006, collection « Enjeux du Système Éducatif », Hachette-Éducation / CNDP, Paris, 12 €, 170 pages.

### SOUTENANCE DE THÈSE

**Heureuse nouvelle: François Beney a soutenu sa thèse de doctorat (Contribution à la valorisation du conte africain issu de la tradition orale pour son inscription dans les patrimoines culturels nationaux. Exemple de la Côte d'Ivoire),**

**le 2 mai 2007 à l'université de Rennes 2.**

**Toutes nos chaleureuses félicitations au nouveau docteur dont chacun connaît la qualité de l'engagement syndical. On pourra avoir une idée de son travail en lisant l'ouvrage qu'il vient de publier dans la collection La légende des mondes chez l'Harmattan: *Contes de Côte d'Ivoire en pays baoulé* (bilingue baoulé et français).**

### APRÈS LE CONGRÈS DE PARIS

**Le SNESUP a profondément renouvelé sa direction nationale, en conformité avec les résultats du vote des adhérents sur les textes d'orientation : Action Syndicale = 67 %, Ecole Emancipée = 29 %, Emancipation = 4 %.**

**Jean Fabbri a été réélu secrétaire général, Maurice Zattara élu trésorier national. De nouveaux camarades entrent dès aujourd'hui au secrétariat national : Carole Hoffmann, Sylvie Pittia, Noel Bernard, Marc Champesme, Michelle Gabert. (Plus de détails sur le site [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr) et dans le supplément spécial du mensuel à paraître en juillet.)**

## Carrières des certifiés et agrégés dans le supérieur

Si vous souhaitez être informé(e) par mail<sup>(1)</sup> des résultats de CAPA et CAPN vous concernant (avancement, promotion, changement de grade...), envoyez-nous à partir de votre adresse e-mail usuelle un message ayant le contenu et la syntaxe suivants : **NOM USUEL; NOM DE NAISSANCE; PRÉNOM; CORPS; ÉCHELON; DATE DE NAISSANCE; ÉTABLISSEMENT; ACADEMIE<sup>(2)</sup>.**

Ces informations devraient permettre d'extraire sans risque d'erreur des mails personnalisés en utilisant les fichiers issus de CAPA et CAPN.

*Les élus SNESUP à la CAPN, Alain Policar et Hervé Lelourec  
[herve.lelourec@free.fr](mailto:herve.lelourec@free.fr)*

(1) Ceci ne remplace pas les fiches syndicales second degré par voie postale, qui restent le moyen de liaison privilégié entre élus et syndiqués.

(2) **Exemple** : SMITH; PARKER; JANE; CERTIFIÉ HORS-CLASSE; 6<sup>e</sup> ÉCHELON; 19/12/1960; IUT SAINT-NAZAIRE; NANTES.

# FORMULAIRE 2006/2007

ADHÉSION     RENOUELEMENT     MODIFICATION

M. / Mme / Mlle **Nom** ..... **Prénom** .....

**Tél.** (domicile/portable) .....

**Établissement & Composante** .....

**Année de naissance** ..... **Tél./Fax** (professionnel) .....

**Discipline/Sec. CNU** ..... **Catég./Classe** .....

**Unité de recherche (+ organisme)** .....

**Courriel** (très lisible, merci) .....

**Adresse Postale** (pour presse et courriers) .....

### Date & Signature

Si vous choisissez le prélèvement automatique, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts sur le revenu. L'indication de votre adresse électronique usuelle est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

# Au cœur de l'université et au-delà

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

L'«**organisation** de la nouvelle université» portée par Nicolas Sarkozy dans la symbolique d'un des premiers textes législatifs du nouveau quinquennat est révélatrice d'une volonté politique de remodeler en profondeur l'université et au-delà la société entière.

**Présenté par le Premier ministre** François Fillon comme le texte fondamental de ce début de quinquennat, le projet de loi, dit aussi d'«**autonomie renforcée**», vise à remettre en cause l'idée même d'un service public universitaire démocratique dans ses fins et son organisation, et touche au cœur les modalités de constitution, de mémoire et d'avancées des corps scientifiques. Il procède en ce sens de deux manières: il démolit la collégialité des établissements et le caractère national des diplômes et d'un autre côté, il bouverse les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs tant dans leur dimension disciplinaire que de garantie statutaire et d'équité salariale.



De surcroît, le texte présenté amplifie la dérégulation, via une illusoire autonomie à la carte qui acte le désengagement de l'État, vers un marché d'universités à plusieurs vitesses. Il attribue, au nom de la gouvernance, des pouvoirs exorbitants aux présidents, transformant la vie démocratique des universités en un présidentialisme managérial. Et, pour la première fois dans l'histoire de l'université, il fige dans le marbre d'un texte de loi la sélection à l'entrée du second cycle.

**Ce texte de loi touche** aux fondements démocratiques de notre société. Il est inacceptable. Le SNESUP en demande le retrait.

**Le gouvernement a choisi l'affrontement.** La communauté universitaire prendra toutes ses responsabilités dans les ripostes nécessaires. Avec ses partenaires des autres syndicats et associations, le SNESUP y prendra toute sa place

Paris le 21 juin 2006

## VIE DES IDÉES 2

## ACTUALITÉ 4

- Pour un projet universitaire partagé
- Un projet de loi qui dynamite l'Université

## MÉTIER 7

- Feues les commissions de spécialistes !
- Hors-classe des professeurs de statut second degré

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Un nouveau président syndiqué
- Passage de relais à la section syndicale
- Le bilan des élections aux trois conseils
- Les méfaits du panachage

## DOSSIER 9

### Du bac aux études supérieures

Le moment où les lycéens passent le baccalauréat est l'objet d'une attente forte des jeunes, des familles, de la société. Plus qu'un rituel, source d'angoisse ou de joie notamment lors de la lecture des résultats, il participe au renouvellement permanent et nécessaire du contrat social.

Premier grade de l'enseignement supérieur, le baccalauréat ouvre le droit de poursuivre des études dans le post-bac. Les enseignements de la démocratisation, qui reste, dans son fond, ségrégative, pointent les limites de ce droit. Passer du droit formel aux droits réels appelle des changements.



## MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Région Île-de-France : un « livret d'orientation pour l'enseignement supérieur »
- Formations de licence : des avancées possibles
- La vague de contractualisation 2008-2011 : porter un projet d'établissement

## ENTRETIEN 20

- avec Yves Schwartz

## INTERNATIONAL 21

- Pour un syndicalisme (sud) européen
- Contre les accords de libre échange : une rencontre franco-coréenne

## CULTURE 22

- René Char

## SNESUP POINT COM 23

- VRS : appel à contribution
- Attac a besoin de vous !



**ÉPHÉMÉRIDE**

**22 JUIN**

**CNESER** plénier (avec examen du projet de loi « Autonomie »)

**25 JUIN**

**Dépôt des listes** pour les élections CNU

**26-27 JUIN**

**CNESER** habilitations

**27 JUIN**

**Audition du SNESUP par le groupe** socialiste du Sénat sur projet de loi « Autonomie »

**27 JUIN**

**Audition du SNESUP par la commission** des affaires culturelles et sociales du sénat sur projet de loi « Autonomie »

**Du 28 au 30 JUIN**

**Congrès de la ligue de l'enseignement** à Paris « Individualismes, communautés, destin commun : comment faire société ? »

**2 JUILLET**

**Assises** Enseignement Supérieur et Recherche

**9 JUILLET**

**Conseil Supérieur de l'Éducation**

**9-10 JUILLET**

**CNESER** habilitations

**9-10 JUILLET**

**Examen par le Sénat** du projet de loi sur l'autonomie des universités

**Du 9 au 12 JUILLET**

**Congrès du GFEN**

**16-17 JUILLET**

**CNESER**

# Pour un projet universitaire partagé

→ par Jean Fabbri

Avec les « Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche », les universitaires feront entendre LEUR projet pour transformer l'enseignement supérieur et la recherche

Augmenter fortement les financements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche figurait dans tous les programmes électoraux. En écho, en quelque sorte, aux manifestations puissantes de la communauté scientifique de 2004 et de la pétition SLR, ces objectifs budgétaires devaient donner confiance, efficacité et moyens pour que notre société se confronte aux défis scientifiques du XXI<sup>e</sup> siècle, et réponde aux exigences que la jeunesse a portées avec force au moment du CPE.

▼  
Derrière le mot d'autonomie se cache la volonté politique de briser le système universitaire de service public  
▲

**LA PRÉCIPITATION DU GOUVERNEMENT TOURNE LE DOS À CES AMBITIONS**

En trois semaines, avec toute une panoplie de communications médiatiques, sans tenir compte des avis du monde universitaire, la ministre Valérie Pécresse boucle un projet de loi. Celui-ci ne s'attaque pas aux difficultés des universités et organise, derrière le terme d'« autonomie », le désengagement de l'État. L'illisibilité des formations pour les jeunes et leurs familles, le sous encadrement (très différent des études – fondées sur la sélection – en classes préparatoires) seront-ils améliorés par un texte qui va modifier la « gouvernance » des universités ? Derrière l'« autonomie » se cache la volonté politique de briser le système

universitaire de service public et de mettre en concurrence les établissements.

**UNE AUTRE MÉTHODE, UN AUTRE PROJET POUR DE SOLIDES AMBITIONS**

Il n'y a pas d'un côté, comme avancé à Orsay le 1<sup>er</sup> juin par F. Fillon, « LA » réforme et de l'autre l'immobilisme des personnels. Dès cet été, le SNESUP, réclame un collectif budgétaire : afin d'enrayer la baisse dans le PIB de la part « supérieur/recherche », de développer les synergies entre les universités et les organismes de recherche, d'augmenter le nombre de docteurs formés et faciliter leur insertion.

L'articulation entre le secondaire et le supérieur impose des coordinations fortes pour construire à la fois le succès des étudiants et celle de la formation des enseignants. La réussite des jeunes dans le supérieur passe par un lien plus fort entre formations diversifiées, recherche et dimensions de professionnalisation. La convergence, vers un monde universitaire rénové, de l'ensemble des formations post-bac est nécessaire pour irriguer la société des avancées et des pratiques critiques de la recherche dans tous les champs disciplinaires.

L'adhésion de la société française aux thèses libérales est toute relative ; le 17 juin, les électeurs l'ont signifié au gouvernement. En préparant des « Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche » lancées par un éventail très large d'organisations syndicales, d'associations, d'institutions, les universitaires, les étudiants, les citoyens ont les moyens de faire entendre une autre logique ●

**LANCLEMENT DES ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Une journée nationale, le lundi 2 juillet 2007 à Paris constituera le premier temps fort de ces assises. Celles-ci visent à concerter les propositions ; le succès d'une réforme, sa capacité à répondre aux besoins et aux ambitions de formation et de recherche, passent par une large confrontation d'idées qui se prolongera bien au delà de l'été. D'ici-là nous appelons à préparer, dans les établissements, ces assises autour des thèmes suivants :**

- Quelles finalités et missions pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche ?
- Architecture et fonctionnement dans le cadre national, européen et international ;
- La démocratisation de l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants ;
- Attractivité des métiers ; statuts et carrières des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur.

**Le Comité de Pilotage\* des Assises (Paris, le 15 juin 2007)**  
[www.assises-esr.fr](http://www.assises-esr.fr)

\*Cé, CPU, FAGE, SGEN-CFDT, SLR, SNESUP (FSU), SNCS (FSU), UNEF, CJC SNTRS (CGT), UGICT (CGT), Sup'Recherche (UNSA), A&I (UNSA), SNPTES (UNSA)

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**SNESUP-FSU**  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de publication :**  
Guy Odent

**Rédacteurs en chef :**  
François Bouillon, Gérard Lauton,  
Anne Mesliand

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Alain Policar

**Coordination des rédactions :**  
Jean Fabbri, Anne Mesliand

**Secrétariat de rédaction :**  
Carmen Alava par intérim

**CPPAP :** 0 111 507698 D 73  
**ISSN :** 245 9663

**Conception et réalisation :**  
CAG, Paris

**Impression :**  
SIPE, 85, rue de Bagnole, 75020 Paris

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Illustrations de couverture : © Université de Toulouse 2

# Un projet de loi qui dynamite l'Université

→ par Noël Bernard, Lise Dumasy, Jean Fabbri, Gérard Lauton, Sylvie Pittia

La lecture du projet de loi « portant organisation de la nouvelle université » comparée terme à terme avec la loi en vigueur éclaire le chamboulement profond visé par ce projet. Revue de détails.

Le projet de loi « autonomie renforcée » engage – si rien n'y fait obstacle – un remodelage complet de l'enseignement supérieur, bien au-delà des seules questions d'organisation, de répartition des responsabilités et compétences. Est en question la nature même de l'enseignement supérieur articulant production et transmission des savoirs dans une cohérence disciplinaire (y compris dans les dimensions de pluridisciplinarité). La suppression annoncée des commissions de spécialistes, qui comptent actuellement 2/3 de membres élus, et leur remplacement par une instance désignée *ad hoc* sur chaque emploi pour réaliser le recrutement, sans que soit mentionné son caractère disciplinaire (au sens du CNU pour les membres de la commission) est lourd de signification. Apparaissent aussi dans le texte la possibilité de sélection à l'entrée du master, la limitation considérable de la démocratie universitaire, la toute puissance administrative et financière des nouveaux présidents, munis du droit de veto sur tous les recrutements pour tous les emplois et du droit corollaire de recruter hors statut ainsi que de distribuer des primes !

Mais entrons dans le détail d'un texte mis sur le site du SNESUP dès le mardi 19 juin.

Le président d'université doit appartenir à une des catégories de personnels qui a **vocation à enseigner**. Son mandat expire à l'échéance du mandat des membres du conseil d'administration (4 ans) et est **renouvelable une fois** (article 5). Aucune affectation ne peut être prononcée si le président émet un avis défavorable motivé. (article 6)

**Le président peut n'avoir aucune attache dans l'établissement et n'avoir jamais approché les métiers du supérieur et de la recherche : un magistrat, un ingénieur, un chef d'entreprise intervenant comme PAST, un énarque...**

Le conseil d'administration est composé de 20 membres : 8 représentants des per-



© istockphoto/Luis Bellagamba

sonnels enseignants de l'établissement dont 4 professeurs d'universités ; 7 personnalités extérieures ; 2 représentants des IATOSS ; 3 représentants des étudiants. Les personnalités extérieures sont **nommées par le président**. Elles comprennent un « ancien élève » de l'établissement et au moins deux représentants du monde économique et des entreprises, un représentant du conseil régional. Le CA délibère sur le contrat d'établissement ; sur le budget, les contrats et conventions, sur les emprunts, les prises de participations, les créations de filiales, de fondations (article 8).

**Un nombre dérisoire d'élus, ne permettant ni la juste représentation de la diversité universitaire, ni l'expression des solidarités dans les réunions. Seuls les treize membres élus du CA (les enseignants, les IATOSS et les étudiants) éliront désormais le président.**

Le président a **voix prépondérante** en cas de partage des votes (article 8).

Les membres des conseils (hors personnalités extérieures et président) sont désignés au scrutin secret par collèges dis-

tincts et au suffrage direct (il n'est plus requis une représentation équitable de chaque grand secteur de formation). Leur mandat est de quatre ans (deux ans pour les étudiants). L'élection s'effectue au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste, **sans panachage** (article 12). Le CS et le CEVU perdent leur rôle de proposition et sont seulement « consultés ». Un comité technique paritaire est créé dans chaque université par décision du président, après délibération du CA (article 15).

## RESPONSABILITÉS « FACULTATIVES » BUDGÉTAIRES ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les universités peuvent, par **délibération adoptée à la majorité absolue (au lieu de la majorité des 2/3) des membres présents ou représentés du CA**, représentant au moins la moitié des membres en exercice, demander à bénéficier de responsabilités et de compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines (article 16)... sous réserve que la décision du CA soit approuvée par un arrêté ▶▶

► conjoint des ministres chargés du Budget, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les montants des dotations de fonctionnement affectés à la masse salariale sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

**Le président** peut recruter, sur **les ressources propres** de l'établissement, des agents contractuels pour occuper **des emplois, permanents ou non**, de catégorie A, notamment des emplois techniques administratifs de recherche et de formation et **pour occuper des emplois d'enseignement et des emplois scientifiques** (après avis du comité de sélection). Le CA définit (...) les principes généraux de répartition des obligations de service des personnels enseignants et de recherche entre enseignement, recherche et autres missions. Le président est responsable de **l'attribution des primes** aux personnels affectés à l'établissement. Et le CA peut créer des **dispositifs d'intéressement** permettant d'améliorer la rémunération des personnels (article 16) **Sans commentaire !**

#### AUTRES COMPÉTENCES

Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat... Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix, **sous réserve d'avoir préalablement sollicité une pré-inscription**. L'admission dans les formations du deuxième cycle est ouverte, **dans les conditions définies par le CA**, aux titulaires des diplômes sanctionnant les études de premier cycle (...)» (article 18). **C'est clairement la porte ouverte à la sélection à l'entrée en Master**

Le président de l'université peut recruter tout étudiant, notamment pour des activités de tutorat ou de service en bibliothèque (article 19). **Menaces sur les statuts des personnels des bibliothèques et négation de leurs compétences.**

**Lorsqu'un emploi d'enseignant-chercheur est créé ou déclaré vacant**, les candidatures des personnes dont la qualification est reconnue par le CNU sont soumises à l'examen **d'un comité de sélection créé par délibération du CA** siégeant en formation restreinte aux représentants élus des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels assimilés. Le comité est composé d'enseignants-chercheurs et de personnels assimilés, **pour moitié au moins extérieurs à l'établissement**, d'un rang

au moins égal à celui postulé par l'intéressé. Au vu de son avis, motivé et rendu public, le CA, siégeant en formation restreinte, transmet au ministre le nom du candidat dont il propose la nomination (article 22). **Il n'est pas fait mention de la nécessaire cohérence disciplinaire entre l'emploi à pourvoir et les membres du comité de sélection.**

**C'est aussi la fin des vagues de recrutement et des publications nationales d'emplois. Il n'est pas prévu de classer plusieurs candidats par poste mis au recrutement. Les commissions de spécialistes, qui assument aujourd'hui d'autres missions (recrutement des ATER, des chargés de cours, etc.) sont appelées à disparaître.**

L'article 23 modifie le code général des impôts. Les dons et versements des particuliers à des établissements « habilités à délivrer des diplômes conférant le grade de master ou le doctorat » ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant (pour les entreprises 60 %).

Les établissements peuvent prendre des participations, créer des filiales dans des conditions fixées par décret.

#### COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Les universités (et d'autres) peuvent créer en leur sein **une ou plusieurs fondations**, non dotées de la personnalité



morale, résultant de l'affectation irrévocable à l'établissement concerné de biens, droits ou ressources pour la réalisation d'une ou plusieurs œuvres ou activités d'intérêt général et à but non lucratif conformes aux missions de l'établissement » (article 25).

L'État peut **transférer** aux établissements qui en font la demande, **la pleine**

**propriété des biens mobiliers** et immobiliers qui leur sont affectés ou mis à leur disposition. Ce transfert s'effectue à titre gratuit. Le cas échéant, il s'accompagne d'une

convention visant la mise en sécurité du patrimoine. La circonstance que ces biens soient affectés à l'exécution du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ne fait pas obstacle à une décision du CA conférant à un tiers des droits réels sur ceux-ci (article 26).

Les établissements peuvent disposer des ressources provenant notamment de la vente de biens, des legs, donations et fondations, rémunérations de services, fonds de concours... (article 27).

**Vente du patrimoine possible et aucun moyen en personnels techniques pour traiter les questions d'emprunts, de droits fonciers, de suivi des travaux...**

#### DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Un nouveau CA est désigné selon les dispositions de la nouvelle loi dans un délai de six mois à compter de sa publication. Les présidents en exercice à la date de l'élection du nouveau CA restent en fonction jusqu'au terme de leur mandat. Au plus tard un mois avant cette date, il est procédé à l'élection d'un nouveau CA. Les présidents et les CA dont le mandat expire moins de six mois après la publication de la présente loi sont maintenus en fonction jusqu'à la date fixée pour l'élection du nouveau CA (article 29).

Les dispositions des articles 2, 4 à 14 ainsi que 18 (sélection en master) et 22 (recrutement des enseignants-chercheurs) s'appliquent à compter de l'installation du nouveau conseil d'administration (article 31).

**Passage en force sur toutes les questions et désorganisation prévisible des établissements à l'automne, au moment où il faudra voter les demandes des créations de postes, puis le budget, signer le quadriennal, etc.** ●

Le président  
peut recruter, attribuer  
des primes

# Feues les commissions de spécialistes ! → par Michel Fortuné

Le projet de loi tout juste divulgué sonne le glas de l'instance universitaire qui joue, dans le recrutement des enseignants-chercheurs, le rôle principal, celui de jury de concours : ce sont les futures-ex-commissions de spécialistes<sup>(1)</sup>...

Outre le recrutement, les mutations et détachements d'enseignants-chercheurs, elles sont chargées de la titularisation des MCF, des recrutements et renouvellements des associés, invités et ATER. En revanche, elles n'ont aucune compétence dans le domaine de l'avancement des enseignants-chercheurs. Certes leurs modalités actuelles d'élection et de fonctionnement font l'objet de

textes réglementaires (essentiellement le décret 88-146), d'arrêtés et de circulaires qui constituent un dispositif touffu, parfois contradictoire. Et on relève des dispositions ambiguës ou perverses, le rôle des suppléants, des experts, les « élus-nommés » remplaçant des élus en cas d'impossibilité d'élection, les bulletins blancs comptés comme des « non » pour les questions nominatives (quelle aberration !)... Le SNESUP

▼  
**Jugement par les pairs,  
parité A/B, primauté des élus :  
des principes qu'il nous faut  
défendre d'urgence !**  
▲

ne manquait pas de critiques et de propositions en vue d'une réécriture des textes actuels. Mais il ne s'agissait pas de

jeter le bébé avec l'eau du bain ! Le SNESUP, comme l'ensemble de la communauté universitaire, est attaché aux principes de jugement par les pairs, parité A/B, primauté des élus. Tous ces principes que la loi Sarkozy-Pécresse s'apprête à fouler aux pieds et qu'il nous faut défendre : d'urgence ! ●

(1) Elles ne s'appellent plus CSE depuis des décennies...

## Hors-classe des professeurs de statut second degré

→ par le Secteur second degré

Augmentation du nombre de promotions mais l'arbitraire progresse !

La perspective pourtant légitime pour les PRCE et les PRAG de terminer leur carrière à la hors classe s'éloigne fortement. C'est l'un des constats que nous pouvons faire depuis l'application des nouveaux « barèmes » (même si nous avons obtenu cette année une augmentation du nombre de promotions possibles : +25 % pour les certifiés et + 50 % pour les agrégés). En effet, si l'accès à la HC s'effectuait auparavant selon un barème national objectif incluant la note administrative, les titres, diplômes et concours, ainsi que l'ancienneté, il accorde désormais un poids exorbitant à l'avis rectoral (qui dépend, bien entendu, de celui du chef d'établissement). Pour les certifiés, la gestion déconcentrée a abouti à l'instauration de barèmes académiques très disparates, posant de sérieux problèmes en cas de mutation. Pourtant, ce mode de gestion n'entre nullement en contradiction avec le maintien d'un barème national unique. De surcroît, certains barèmes académiques ne prennent plus ou insuffisamment en considération l'ancienneté au 11<sup>e</sup> échelon, bloquant ainsi dans leur carrière nombre de collègues.

### EN VOICI QUELQUES EXEMPLES RÉVÉLATEURS

Académie	Parcours de carrière, expérience professionnelle (ancienneté au 11 <sup>e</sup> échelon)	Investissement professionnel : cumul des avis du chef d'établissement et de l'inspecteur			Suivant les avis hiérarchiques, ancienneté à acquérir dans le 11 <sup>e</sup> pour pouvoir concourir à égalité de chance avec les collègues ayant un avis maxi	
		Favorable	Très fav.	Except.	Favorable	Très favorable
Strasbourg	5 pts par an au 11 <sup>e</sup> après 2 ans révolus (bonus maxi : 30 pts)	15	30	60	Impossibilité d'accès quelle que soit l'ancienneté	8 ans
Créteil	+ 5 pts par année au 11 <sup>e</sup>	15	35	55	8 ans	4 ans
Aix-Marseille	5 pts par an au 11 <sup>e</sup>	25	50	90	13 ans	8 ans
Rouen	Pas d'ancienneté prise en compte au 11 <sup>e</sup> échelon	18	36	48 + 12 à 22 pts (recteur)	Impossibilité d'accès quelle que soit l'ancienneté	Impossibilité d'accès quelle que soit l'ancienneté
Nancy-Metz	De 1 à 3 ans au 11 <sup>e</sup> : 10 pts 4 ans au 11 <sup>e</sup> : 25 pts Au-delà : 1 pt par an Max. pour le 11 <sup>e</sup> : 22 pts	30	45	60	Impossibilité d'accès quelle que soit l'ancienneté	4 ans

N.B. : La note sur 100 ne figure pas dans ce tableau mais est prise en compte dans tous les cas. Pour le supérieur, seul l'avis du chef d'établissement est pris en compte. Il faut généralement avoir un avis maximal au 11<sup>e</sup> échelon pour être promu.

Ainsi, alors qu'en 1989 la HC avait été créée afin de débloquent la carrière des collègues arrivés au butoir du 11<sup>e</sup> échelon, les nouveaux barèmes excessivement inégalitaires recréent les blocages antérieurs. Un remède efficace : instaurer au niveau local des commissions élues des personnels de second degré

▼  
**Instaurer au niveau local des commissions élues  
des personnels de second degré permettant  
la transparence dans l'attribution des avis.**  
▲

(PRCE-PRAG) permettant la transparence dans l'attribution des avis et dans la notation des collègues. L'expérience prouve que partout où elles existent, nos élus ont fait régresser les inégalités criantes et le clientélisme. À noter enfin que le SNESup, lors d'une récente rencontre avec d'autres syndicats de la FSU (SNES et SNEP) a rappelé notre revendication commune : suppression de la HC en l'incorporant

à la classe normale, de telle sorte que l'indice terminal du 11<sup>e</sup> échelon corresponde à celui du dernier échelon de la HC actuelle (ex : indice 782 pour les PRCE). Ce qui nécessite une refonte complète de la grille indiciaire et de la durée des échelons. ●

PRCE  
**François Beney, Gérard Tollet**  
01 44 79 96 12  
PRAG  
**Alain Policar** : 01 44 79 96 14



© istockphoto/Elena Kalistratova



## Un nouveau président syndiqué

L'élection du président de l'université de Rouen s'est déroulée jeudi 10 mai.

Les trois candidats en présence étaient : Christine Le Bozec, MCF en histoire, doyenne de l'UFR de lettres et sciences humaines, membre du SNESUP ; Cafer Ozkul, professeur de physique, doyen de l'UFR de Sciences et Techniques, membre du SNESUP ; François Tron, professeur de médecine.

La FSU (SNESUP, SNASUB, SNCS) avait organisé, avec l'UNSA et la CGT, une séance d'audition publique des trois candidats le jeudi 3 mai, à laquelle avaient participé environ 150 personnels de l'université. Le lendemain, une assemblée de coordination des 7 sections FSU élargie à AI-UNSA avait permis de définir le mandat donné aux élus pour l'élection. Lors de cette assemblée, l'analyse de la séance d'audition et des professions de foi, ainsi que les témoignages des entretiens de campagne ont fait en particulier ressortir le fossé existant entre les projets du candidat François Tron d'inspiration ouvertement libérale et les positions syndicales. Par conséquent, la motion suivante a été adoptée par consensus :

*« La FSU donne mandat à ses élus pour voter lors de l'élection du président de l'université du 10 mai 2007, au premier tour, pour faire barrage à François Tron, en votant pour Cafer Ozkul ou Christine Le Bozec. Dans l'hypothèse d'un second tour, elle donne mandat à ses élus pour voter pour celui de ces deux candidats le mieux placé au premier tour. Elle invitera le moins bien placé de ces deux candidats à se désister en faveur de l'autre. »*

Le 10 mai, un seul tour de scrutin aura été nécessaire, puisque Cafer Ozkul a été élu avec 80 voix, devançant Christine Le Bozec, 27 voix et François Tron, 19 voix. Si ce résultat satisfait plutôt les différentes sections FSU de l'université, et permettra sans doute à des syndiqués de participer à la direction de l'université en y apportant leur compétence et notre sensibilité, les sections ont exprimé au cours des débats préparatoires leur volonté d'indépendance par rapport à la future direction de l'université. Les projets particulièrement dangereux qui vont voir le jour, s'attaquant sans doute au cœur même du service public, vont nécessiter – quelle que soit la composition du parlement – une intervention syndicale autonome et vigoureuse. ●

Jean-Paul Lainé, Pierre Berche

## Passage de relais à la section syndicale



Notre réunion syndicale s'est tenue en visioconférence dans les salles interactives de Dunkerque, Calais et Boulogne le 24 mai dernier. La technologie permet donc de suppléer aux difficultés de notre situation multipolaire...

L'ordre du jour proposé aux camarades du SNESUP était très chargé. En premier lieu, nous nous sommes prononcés sur l'élection du nouveau secrétaire de section, sur les textes d'orientation proposés par les différentes tendances de notre syndicat en vue de l'élection de sa nouvelle direction ainsi que sur le rapport d'activité de la direction sortante.

Le seul candidat au poste « convoité » de secrétaire de section était Didier Fasquelle, qui fut donc élu à l'unanimité. Le secrétaire sortant, Eric Massé, l'a d'ailleurs chaleureusement remercié. En effet, Eric souhaitait se retirer depuis 2 ans après avoir exercé 2 mandats successifs de 2 ans. Ce passage de relais lui a redonné un large sourire (voir photo). Néanmoins, nous espérons tous garder Eric au sein du bureau local.



DR

Pour améliorer le rayonnement de la section, il est apparu qu'il fallait augmenter la « visibilité » des élus syndicaux aux différents conseils de l'université. Nous mettrons donc les noms et les photos de nos représentants sur notre site web local.

La tendance « Action syndicale » a reçu la majorité des voix mais à travers le débat mené, il est clairement ressorti que nombre de camarades connaissent peu ou pas les objectifs des différentes tendances. Quelques éclaircissements ont donc été apportés.

Puis, nous avons élu les délégués au congrès national, et nous nous sommes prononcés sur la proposition d'adhésion de notre fédération, la FSU, à la nouvelle confédération syndicale internationale, la CSI : une majorité des camarades a voté pour. Si l'ensemble des camarades souscrit aux objectifs sociaux et humanitaires (ce n'est pas une ONG) de la CSI, il semble important de clarifier l'intérêt pour les enseignants et enseignants-chercheurs de cette éventuelle adhésion. ●



## Le bilan des élections aux trois conseils

**Les résultats : 20 sièges pour nos listes, 8 au CA, 5 au CEVU, 7 au CS**

Le recul par rapport à 2003 (25 élus) n'est sensible qu'au niveau du collège A (-3 au CA, -1 au CEVU, -1 au CS) et compte-tenu de la prolifération des listes dans ce collège (notamment au CS), il était prévisible. Il faut toutefois signaler qu'en 2003 seuls 15 des 25 élus étaient syndiqués, en 2007 les 20 sont des syndiqués. La question de la fermeture des listes aux seuls syndiqués a été rediscutée : pour certains elle est nécessaire pour se reconstruire et présenter une meilleure lisibilité pour les collègues, et n'exclut pas d'ouvrir les listes quand nous serons plus forts. D'autres redoutent que l'absence d'ouverture nous marginalise encore plus.

Ensuite la question des « doublement-élus » a été abordée : l'AG n'avait pas, avant l'élection, voté de règle précise quant à l'éventualité des élections à plusieurs conseils, mais certains ont défendu le fait qu'il est raisonnable de ne participer qu'à un seul conseil et ainsi de permettre une participation d'un plus grand nombre.

Deux camarades ont choisi un de leurs deux mandats, un autre, élu au CA et CS, souhaite siéger dans les deux conseils pour diverses raisons :

- l'élection est basée sur des noms et donc son maintien répond au choix des électeurs ;
- son statut d'élu lui permettra de s'exprimer au nom du SNESUP ;
- réexamen après un an, en fonction de la charge de travail.

La discussion a également porté sur la liberté de conscience des élus et le devoir de transparence et de démocratie vis-à-vis des collègues et des syndiqués.

Il a été proposé de définir un coordinateur par conseil qui aurait la charge de réunir les élus avant chaque conseil, de transmettre les informations (ordres du jour et relevé de décision des conseils) au bureau qui se chargera de réunir au besoin les syndiqués selon l'opportunité d'une position syndicale.

Christophe Vuylsteker a présenté rapidement les commissions dans lesquels des élus des conseils peuvent siéger. Une discussion s'est engagée sur l'intérêt d'être présent dans les commissions pour accéder aux informations mais aussi sur le risque que comporte une participation de faire perdre la liberté de vote à nos élus et d'apporter caution à la politique menée par la direction. ●

AG de section du 3 mai 2007. Pour le bureau, Claire Bornais



## Les méfaits du panachage

**Cette année sont renouvelés les conseils et le président. Nous abordons ici la seule élection aux conseils, qui constitue hélas un exemple « éclairant » de la perversion du panachage (NDLR)...**

Trois listes étaient en présence dans les collèges des enseignants et assimilés :

- notre liste : soutenue par l'inter-syndicale FERC-Sup-CGT, SGEN-CFDT, SNASUB-FSU et SNESUP-FSU. Elle présentait des syndiqués et « compagnons de route ». Son texte était intitulé « Il faut que l'UPMF se ressaisisse » (liste désignée ci-dessous par « Intersyndicale ») ;

- la liste « Nouvelle gouvernance » (désignée par « NG ») proposait ses candidats sur un texte qui convergeait avec le nôtre sur de nombreux points. Quelques-uns de ses candidats s'étaient présentés et avaient siégé pendant le mandat précédent au titre de la précédente liste intersyndicale ;

- la liste « Pour un avenir commun » (liste désignée par « AC »). Elle se revendiquait ouvertement de la présidence sortante ; on y retrouvait les vice-présidents sortants et sa promotion avait été faite par le président sortant dans toutes les UFR sous le prétexte d'exposer son bilan ;

- Une liste de défense des formations technologiques, présente dans les seuls collèges B du CA et du CEVU. Tous s'accordent pour y voir un avatar de la liste AC, version IUT.

**Le scrutin** dans les collèges enseignants : Intersyndicale : 16 élus. NG : 26 élus. AC : 20 élus. Professionnalisantes : 5 élus.

Nous arrivons en troisième position, en situation d'arbitrage entre les deux autres listes qui sont presque à parité. Tous les aspects pervers du mode de scrutin ont été utilisés : la liste AC a fait son marché dans les deux autres listes. Ceci est évident pour ceux qui ont suivi le dépouillement : un petit nombre de votants de cette liste ont panaché en rayant des noms sur leur propre liste et en inscrivant des noms soigneusement choisis dans les listes Intersyndicale et NG. De la sorte, à côté d'un électoral sincère qui a voté pour la liste complète (à un ou deux banals mouvements d'humeur près qui ont conduit à rayer le nom d'une personne que l'on voulait disqualifier), une poignée de manipulateurs ont ainsi pu recomposer l'ordre des listes adverses et ont choisi ceux qu'ils voulaient pour élus. Les raisons de ce choix sont, bien sûr, aussi obscures que la pratique est sournoise. Elles font toutefois peser la suspicion et ont ensuite permis aux mêmes de continuer un travail de division par des rumeurs et des attitudes volontairement ambiguës. ●

Alda del Forno, 21/05/07



© istockphoto/Blackred



# Du **bac** aux études supérieures

Le moment où les lycéens passent le baccalauréat est l'objet d'une attente forte des jeunes, des familles, de la société. Plus qu'un rituel, source d'angoisse ou de joie notamment lors de la lecture des résultats, il participe au renouvellement permanent et nécessaire du contrat social.

Premier grade de l'enseignement supérieur, le baccalauréat ouvre le droit de poursuivre des études dans le post-bac. Les enseignements de la démocratisation qui reste, dans son fond, ségrégative, pointent les limites de ce droit. Passer du droit formel aux droits réels appelle des changements.

# Le baccalauréat dans tous ses états

→ par François Bouillon

**L'existence du baccalauréat, des bacs devrait-on peut-être dire, ne va pas toujours de soi. Périodiquement, elle est remise en question. Le baccalauréat a pourtant cinq fonctions essentielles que l'on perd trop souvent de vue.**

La première fonction, c'est d'être la reconnaissance d'acquisition de connaissances et de compétences à l'issue de la scolarité secondaire. La deuxième, c'est d'être le passeport, en tant que premier grade de l'enseignement supérieur, d'entrée dans les études supérieures. La troisième, c'est d'être un certificat d'entrée dans la vie active auquel sont associées des luttes sociales destinées à faire reconnaître les qualifications ouvrières et techniques (luttes sociales qui se jouent à tous les niveaux de qualification, à commencer par le CAP/BEP, les diplômes bac +2, les licences professionnelles... le doctorat). La quatrième est quasi anthropologique : le baccalauréat est un rite de passage vers la conquête de l'autonomie. La cinquième, c'est celle de participer au renouvellement du contrat social qui fonde le destin commun de notre pays.

## Le bac, reconnaissance d'acquisition de connaissances et de compétences

C'est une victoire remportée à l'issue des études secondaires, c'est un point d'aboutissement, c'est la « baie des lauriers », la *bacca laurea*. Le contenu de cette victoire, le bac obtenu, est en étroite dépendance avec les voies pour y parvenir. Entre les voies et les épreuves du bac il y a une sorte de cercle vicieux et/ou vertueux : toute réorganisation des séries du bac entraîne toujours des modifications de l'examen terminal.

La diversité actuelle des bacs renvoie à la diversité des voies qui appelle plusieurs remarques prenant en compte l'histoire des

réformes pédagogiques des lycées de Fontanet à Allègre, en passant par Jospin, Lang, Bayrou... Les choix et les décisions politiques concernant le couple baccalauréat/séries s'ordonnent autour de quatre grandes questions auxquelles on n'a aucun élément permettant d'y répondre de manière scientifique, notamment du point de vue de la démocratisation.

La première question concerne la définition de la structure pédagogique du second cycle. À ce niveau s'opposent les « unitaires », défenseurs d'un lycée à structure identique pour tous reposant sur un nombre limité de séries, et les « pluriels » ou « diversificateurs » promoteurs de lycées organisés autour d'un nombre élevé de séries. Il va de soi que selon ces options la liaison entre l'organisation du secondaire et celle de l'enseignement supérieur reçoit des réponses différentes. À ce niveau, bien malin celui qui prétendrait prouver la supériorité d'une conception sur une autre.

Deuxième question : la place à donner aux options dans une même série c'est-à-dire les marges de manœuvre individuelles à développer sous forme d'options obligatoires ou facultatives. De ce point de vue les baccalauréats professionnels notamment disposent d'une marge de liberté plus limitée que celle dont disposent les autres baccalauréats pour personnaliser les parcours d'études. *A contrario*, la culture dispensée dans les séries générales, scientifiques au premier chef, est largement ouverte aux choix des élèves qui peuvent ainsi donner

leur touche personnelle à leur formation. Troisième question : la conception de la construction du savoir. L'enseignement secondaire consiste-t-il fondamentalement à transmettre des connaissances et des compétences dans le cadre strict des disciplines d'enseignement ou bien doit-il y avoir place pour des activités pédagogiques destinées à doter les élèves des « technologies intellectuelles » telles que définies par le rapport Bourdieu/Gros ? Le destin malheureux des Travaux Personnels Encadrés (TPE) est-il une réponse par défaut ? Cette question des méthodes pour étudier interroge fortement la continuité/rupture entre le secondaire et le supérieur.

Quatrième question : la certification des études par le baccalauréat peut-elle évoluer dans ses modes d'évaluation sans remettre en cause la notion de diplôme national ? La meilleure réponse à cette question consiste probablement à adapter une posture réformatrice qui préconise d'autres types d'épreuves, sur dossiers par exemple.

## Examen terminal ou contrôle continu

Le caractère national du baccalauréat est aussi souvent interrogé au travers de l'opposition faite entre l'examen terminal des études secondaires et le contrôle continu en cours de formation (CCF) développé dans l'enseignement agricole en particulier.

Les raisons de s'y opposer sont connues. Le CCF serait une atteinte au principe d'égalité garanti par l'anonymat du contrôle. Il entraînerait un classement exacerbé des établissements. Il accélérerait la stratégie de consommation scolaire, en particulier par le recours au privé. Il ouvrirait un espace de pression des élèves et des familles sur les professeurs. Il tendrait à individualiser l'acquisition du diplôme et serait une remise en cause de la reconnaissance collective des qualifications dont le baccalauréat est la clef de voûte : le bachelier se verrait engager dans une négociation de gré à gré de son diplôme. Dans un sondage IFOP de 1998, 68 % des enseignants s'opposaient au renforcement du CCF. Certains y voyaient même une porte entre ouverte à la marchandisation de l'éducation. *A contrario*, les arguments que développent les tenants de l'extension du CCF sont de plusieurs ordres. Principe d'égalité : il est pos-

▼  
Le bac participe  
du contrat social.



Une dimension  
initiatique...



© istockphoto/Duenn Walker

sible d'organiser un CCF anonyme par « bassin de formation » (copies corrigées par les professeurs d'un autre lycée). Élèves en difficulté : le CCF introduit une dimension d'évaluation « formative » et, partant, soutient davantage les élèves les plus faibles. Réalisme : la sélection des élèves dans les classes préparatoires se fait d'abord sur les résultats des élèves en cours préparatoire. Continuité pédagogique : le CCF est développé dans les études universitaires.

### Bac, enseignement supérieur, vie active

Le fait que les universitaires président les jurys du bac et les commissions de choix des sujets marquent institutionnellement et symboliquement que le baccalauréat est le premier grade de l'enseignement supérieur. C'est d'ailleurs le deuxième sens étymologique du bac : le bachelor c'est le jeune homme qui n'est pas encore « chevalier » c'est-à-dire qui n'est pas gradé par l'université.

Il existe des différences notables dans la poursuite des études pour les bacheliers généraux, technologiques et professionnels (cf. chiffres de la DEP). Pour favoriser la poursuite d'études des bacheliers technologiques, il y a belle lurette que François Bayrou avait promis la construction d'une grande voie technologique dans le post-bac ; à ce jour encore bien incomplète et sans que la mise en place du LMD ait permis le bond en avant souhaitable. Le devenir des licences professionnelles prouve que la poursuite d'études et la hausse des qualifications pour les bacheliers est et reste un enjeu de luttes à toutes étapes du post-bac.

Dans l'état actuel des choses nul ne peut nier la hiérarchie existante entre les bacs et les inégalités face aux poursuites d'études. L'égalité légitime des trois voies – générales, technologiques et professionnelles – demeure un horizon à atteindre.

Reste que le baccalauréat n'épuise pas la question de l'entrée dans l'enseignement



© Istockphoto/Siloflub Pantelic

La voie est libre vers les études supérieures.

supérieur. Le DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) est insuffisamment connu. Pour pouvoir le passer il faut avoir interrompu depuis deux ans au moins toute formation initiale. Il faut avoir 24 ans au moins ou 20 ans si l'on a deux années d'expérience professionnelle. Les postulants peuvent présenter l'examen jusqu'à quatre fois de suite. Le DAEU se prépare en cours de jour ou du soir ou par le CNED. Il est défini nationalement mais il existe une variété locale assez grande. En tout état de cause c'est une véritable seconde chance qui est insuffisamment valorisée.

La troisième finalité du bac c'est de permettre d'être un niveau IV de qualification. Toutes les statistiques le montrent, le bac protège mieux du chômage que l'absence de qualification même si la tendance est à la hausse vers le haut des qualifications du « bouclier » qui protège. De brevet d'entrée dans la bourgeoisie au seuil de la troisième république, il est devenu le viatique des classes moyennes salariées. Il est le diplôme de base des générations présentes et à venir.

Mais le baccalauréat a aussi une dimension anthropologique. Dans une société où les jeunes sont trop souvent sans repères, l'obtention du bac joue un rôle dans la construction de leur personnalité. Sans tomber dans une glorification du rôle initiatique du bac, il est possible de dire que le bac aide à grandir. Il ouvre le passage du statut d'adolescent à celui de post-adolescent, du statut d'élève à celui d'étudiant ou de travailleur. Au-delà

de cette unicité générationnelle, n'oublions pas néanmoins que le taux d'accès au baccalauréat est fortement marqué par l'origine sociale des jeunes. Qu'un fils d'ouvrier a six fois moins de chances qu'un fils de cadre supérieur d'obtenir le bac. Que l'élève comme l'étudiant moyen est une fiction et qu'il y a autant de manières d'être jeune que d'origines sociales. L'habitus des élèves et des étudiants est surdéterminé par la classe sociale d'appartenance (cf. Grignon et Gruel, *La vie étudiante*, PUF, Paris 1999).

Soulignons enfin que le baccalauréat conspire à renouveler le contrat social qui fonde ou devrait fonder la république française ; le vivre-ensemble d'une communauté de citoyens. Le baccalauréat, imparfaitement certes, aide au lien social.

Comme la rentrée scolaire, le bac est un événement national annuel. Dans cet ordre d'idées, il existe une dramaturgie sociale du bac que les médias amplifient à l'envie : angoisses et joies des candidats, bavures, erreurs dans les sujets, régimes à faire pour mettre toutes les chances de son côté... Pour

cet événement national, tout se passe comme si le corps social ne pouvait pas s'en passer au risque d'avoir le sentiment de se

déliter. Les exemples des années 1943 ou 1968 où les conditions de préparation étaient fortement perturbées nous montrent que tout est fait pour sauver coûte que coûte le baccalauréat : recommandations aux examinateurs, notamment pour les épreuves orales. L'organisation du baccalauréat symbolise une société qui fonctionne ou qui connaît le retour à la normale. La société a besoin de ces repères, de ces invariants sociaux, pour marquer la continuité de son existence. Le baccalauréat fait partie de ceux-ci.

Au total, l'examen de cinq fonctions du baccalauréat indique que le baccalauréat est un service public rendu aux jeunes et à la société. ●

Le bac aide à grandir.

### LA RENTRÉE 2006-2007 EN CHIFFRES

Mieux vaut tard que jamais. C'est seulement en mars 2007 que la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) a publié ses « premières estimations de la rentrée 2006-2007 dans l'enseignement supérieur ».

Premier enseignement : malgré une hausse de 3,8 % du nombre de bacheliers, le nombre global d'étudiants n'augmente quasiment pas (+ 0,1 %).

Deuxième enseignement : c'est en particulier dans la série S que s'observe l'augmentation la plus sensible du nombre de bacheliers (6,9 %), ce qui place le taux de réussite dans cette série bien au-delà des 80 % (89,5 %). Cette augmentation explique en grande partie la poussée dans les CPGE et en IUT (respectivement + 2,7 % et 1,2 %).

Troisième enseignement : la très légère baisse du nombre de bacheliers technologiques (- 0,1 %) explique aussi celle

des inscriptions en première année de STS (- 0,2 %).

Quatrième enseignement : le nombre de bacheliers professionnels augmente fortement 5,6 % mais seulement 20 % de ces bacheliers s'inscrivent en université, IUT, CPGE ou STS alors que les autres – les 80 % restant – entrent directement sur le marché du travail.

Commentaire : ces chiffres sur les poursuites d'études des bacheliers dans les trois filières illustrent la persistance d'une « démocratisation ségrégative ». Le nombre de bacheliers technologiques et le nombre de ces bacheliers poursuivant dans l'enseignement supérieur sont en légère régression et les bacheliers professionnels ne perçoivent les études supérieures comme un horizon.

Beaucoup reste donc à faire pour rendre possible les poursuites d'études pour ces deux catégories de bacheliers.

# Les enfants de la démocratisation

## Entretien avec Stéphane Beaud, maître de conférences à l'université de Nantes

**Pourquoi sommes-nous dans un haut moment d'hésitation quant à la nécessité de poursuivre la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ?**

**Cinq ans après la publication de « 80 % au bac... et après », Stéphane Beaud confronte ses conclusions à la réalité de l'heure et apporte des réponses nouvelles.**

*Dans votre livre « 80 % au bac... et après », fondé sur une enquête menée au début des années 1990, vous montrez que pour les jeunes d'origine ouvrière qui poursuivent des études supérieures, la démocratisation scolaire est ségrégative : qu'en est-il aujourd'hui, cinq ans plus tard ?*

Mon travail était ethnographique : je fondais mes conclusions sur une enquête de terrain, sans pouvoir entièrement les généraliser, mais il me semble que les processus sociaux qu'évoquais étaient potentiellement généralisables. Les résultats des enquêtes quantitatives de Pierre Merle pour l'académie de Bretagne et de Bernard Convert pour celle du Nord-Pas de Calais convergent avec les miens (ce qui montre bien le caractère souvent artificiel de l'opposition quanti/quali en sociologie). En fait, la réussite dans l'enseignement supérieur dépend très fortement du cursus scolaire au lycée, des types de bac obtenus : les élèves titulaires de bacs généraux réussissent globalement bien après le bac, les élèves titulaires de bacs technologiques, notamment tertiaires, sont moins adaptés à l'enseignement universitaire (ils peuvent réussir en STS ou IUT), les élèves titulaires de bacs professionnels échouent majoritairement à la fac. Comme la hiérarchie scolaire recoupe largement la hiérarchie sociale, on peut dire qu'on a assisté à une démocratisation ségrégative. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été sans effets positifs : nombre d'enfants de milieu populaire ont profité de cette démocratisation scolaire, même s'ils ont eu souvent besoin des emplois-jeunes pour faciliter leur transition professionnelle.

*En termes d'offre de formation de l'enseignement supérieur pour répondre aux demandes de ces jeunes d'origine populaire vous mettez en question trois éléments : le dualisme des filières post-bac, la crise structurelle du premier cycle universitaire et les « méfaits de la décentralisation universitaire ». Des critiques vous ont été adressées surtout sur ce dernier élément : qu'y répondez-vous ?*

Les expériences sont très diverses en la

matière. En schématisant, on peut dire que les antennes universitaires, notamment à dominante scientifique, avec une équipe soudée d'enseignants, peuvent avoir des bons résultats en permettant aux enfants de milieu populaire de réussir près de chez eux. Pour le restant des cas, je maintiens mon analyse : c'est un véritable « piège » pour les enfants de cité, et aussi une « fleur » que l'on fait aux collectivités locales qui, comme le disait très bien un responsable d'une de ces antennes, « veulent de l'étudiant », que cet(te) étudiant(e) réussisse ou non ses études. On a toujours trop tendance à oublier en la matière les effets puissants des transformations de l'« offre scolaire ». Comme j'en voyais les dégâts sur place, j'ai à plusieurs reprises mis fortement l'accent sur ces méfaits de la décentralisation sur lesquels les agents de l'institution universitaire ont intérêt à se taire. À mes yeux, une scolarité réussie à l'université passe par une vie sociale universitaire (resto-U, cité-U, BU, théâtre, sport, etc.). Il est essentiel de sortir les jeunes d'origine populaire de leur milieu (notamment de leur cité), de les confronter à un autre monde, de leur donner les moyens de se frotter aux autres et, inversement, de donner l'occasion à ceux-ci de découvrir ceux-là. C'est aussi ça la fonction de l'université, à condition de ne pas le faire au rabais.

*Est-ce que la réforme du LMD vous semble être une amélioration qui répond à la diversité des étudiants, en particulier pour les jeunes d'origine ouvrière issus des bacheliers généraux, technologiques et professionnels ?*

Là aussi une réaction nuancée. D'une part, quand on enseigne à l'université et qu'on mesure tous les jours le désarroi et la véritable peur de ces étudiants – sans capital social ou autre « parachute doré » – face à leur avenir (et on peut les comprendre...), on se dit que tout ce qui peut leur donner des perspectives, ouvrir leur horizon professionnel, les aider à mettre un pied à l'étrier sur le marché du travail, est une bonne chose. Y compris pour l'institution

universitaire qui subit quand même une forte concurrence des autres segments du post-bac. D'autre part, la réforme à marche forcée du LMD, la troublante opacité de l'habilitation *in fine* des masters par le ministère, l'absence d'évaluation sérieuse des débouchés des masters professionnels, la dévalorisation objective, et éminemment prévisible, des « masters recherche » ; le fauxsemblant de la sélection à l'entrée du master 2, etc., sont les gros points noirs de cette réforme, faite sans concertation. Bref il y a encore beaucoup à faire pour améliorer cette réforme, notamment pour donner plus de transparence à ces masters.

*Ces dix dernières années, la progression de la massification/démocratisation dans l'enseignement supérieur a été très faible voire stagnante. En 2002, Xavier Darcos, ministre délégué, mettait en cause l'objectif des 80 % au bac ; pensez-vous qu'aujourd'hui cet objectif peut avoir encore une force de mobilisation sociale du côté des familles comme du côté des enseignants ?*

Pour dire les choses franchement, non ! Pour les familles populaires notamment, il y a eu trop de déceptions, de parcours post-bacs avortés, un sentiment domine, celui d'avoir été floués. Pour les enseignants, les effets du volontarisme de cette politique scolaire – comme le « passage sans le niveau » (pour reprendre une expression consacrée dans les salles des profs) et la possibilité pour les familles de s'opposer au redoublement proposé par les conseils de classe en fin de première – ont été perçus comme des atteintes graves à leur honneur professionnel et à leur croyance dans ce métier d'enseignant. C'est une piste possible d'explication sociologique de l'espèce de raidisse-



ment ou de crispation des enseignants qu'on constate aujourd'hui et qui se traduit par leur moindre ancrage « à gauche »

*Que pensez-vous de cette idée selon laquelle l'orientation guidée et/ou active serait une solution privilégiée pour répondre au problème de la transition entre les études secondaires et les études supérieures ?*

Tout d'abord, un constat essentiel : on ne peut pas se satisfaire d'une orientation par défaut en premier cycle universitaire comme elle se fait depuis vingt ans, c'est d'ailleurs la principale cause de l'échec des enfants de milieu populaire. Il faudrait d'ailleurs plus parler d'abandon en cours d'études que d'échec car beaucoup d'étudiants de première année ne se présentent pas aux examens. Pour l'instant, le système d'orientation dit grosso modo aux élèves de terminale : après le bac, vous avez les « filières sélectives » (CGPE, IUT, STS) et vous avez les « filières ouvertes » (premier cycle universitaire), c'est-à-dire prévues pour ceux qui n'ont pas pu aller ailleurs. C'est redoutable pour nous, universitaires, car la plupart des étudiants arrivent « battus » à la fac, un brin démoralisés, sans ressort. Il faudrait, pour les bacs généraux, rendre cette filière plus attractive, insister sur le fait qu'on y apprend aussi à raisonner, un esprit critique, une ouverture intellectuelle. La situation est tellement critique aujourd'hui dans le premier cycle qu'il faut tenter au moins deux choses : d'une part, lutter institutionnellement contre toutes ces idées fausses qui circulent sur l'université et, d'autre part, déspecialiser le L3 car un étudiant de base de 18 ans a besoin de temps pour trouver sa voie, la précoce spécialisation en première année me semble aujourd'hui totalement contre-productive...

*Vous avez reconnu que, dans vos analyses, il manque la parole des enseignants sur les « enfants de la démocratisation ». Ne manque-t-il pas aussi celle des enseignants-chercheurs ? Quelle est-elle ?*

J'ai coutume de livrer cette anecdote : la seule institution qui m'ait invité pour discuter du livre « 80 % au bac et après ? », c'est Sciences-Po Paris. Je crois, fondamentalement, que les enseignants-chercheurs sont aujourd'hui confrontés à de tels problèmes – emplois du temps « mangés » par diverses tâches d'administration, manque de reconnaissance matérielle et symbolique, difficultés croissantes à effectuer leurs recherches, menace grave sur leur statut, etc. – que les étudiants, notamment de premier cycle, ne sont pas nécessairement au centre de leurs préoccupations. Encore moins les « enfants de la démocratisation ». ●

*Propos recueillis par François Bouillon*

# L'orientation dans le supérieur

## Par Philippe Joutard, historien, recteur honoraire

**La réussite de l'orientation n'est pas une simple question de moyens, elle suppose des changements pédagogiques dès le lycée et l'ouverture de réelles possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques voire professionnels.**

La réussite de l'orientation suppose des mutations significatives à l'intérieur des universités, et plus encore dans les rapports entre enseignement secondaire et enseignement supérieur. Il ne suffit pas d'améliorer les services d'orientation ou d'augmenter les postes à l'intérieur des lycées ou des universités. Qu'on en juge plutôt : à la session 2005, pour 100 bacheliers, on compte 54 « généralistes », 28 « technologiques » et 18 « professionnels ». Or rien n'est prévu pour les bacheliers professionnels qui se rabattent sur des formations générales où ils sont quasiment sûrs d'échouer, soit près de 20 % des bacheliers. Je sais bien que la doctrine officielle pour ces bacheliers, c'est qu'ils doivent rentrer à quelques exceptions près dans la vie active, mais c'est devenu depuis plusieurs années une pure fiction. Quant aux bacheliers technologiques, une grande partie des places qui leur sont en principe réservées dans les IUT sont souvent accaparées par les bacheliers généraux qui y voient le moyen à juste titre de mieux assurer la réussite dans le début des études universitaires, faute souvent d'avoir été admis dans les classes préparatoires. La situation est meilleure dans les BTS de lycées, sans être satisfaisante. Tant que l'enseignement supérieur n'aura pas réfléchi à la mise en place de véritables filières professionnelles dès la première année avec une pédagogie spécifique, l'orientation pour au moins un tiers des bacheliers sera illusoire. Mais c'est aller à l'encontre d'une tradition pluriséculaire. La présence heureuse de plus en plus nombreuse de licences professionnelles peut faciliter cette mutation. La rupture entre le Lycée et l'Université est beaucoup trop forte d'où la course à la classe préparatoire de lycées, y compris là où l'on sait la réussite à une grande école faible et je



**Transitions, passerelles, poursuites d'études... des voies diversifiées pour s'orienter**

© istockphoto/Mark Evans

pense à toutes les préparations littéraires qui servent avant tout, comme les I.U.T., à mieux assurer les premières années d'enseignement supérieur... Autrement dit, il faut généraliser ce système d'années transitoires, peut-être aussi dès la terminale ! De même, le fossé et l'ignorance entre enseignants du second degré et du supérieur sont trop grands. Mais

la visite des élèves dans les universités ou la venue d'universitaires dans les lycées est d'une faible efficacité. En attendant des mutations, il y aurait un moyen concret de faciliter ces rapprochements et de préparer une orientation réelle :

▼  
Il faut généraliser ce système d'années transitoires peut-être dès la terminale.  
▲

rétablir les travaux personnels encadrés en terminale avec pour objectif de tester une orientation possible ; en d'autres termes, l'élève choisirait un thème en rapport avec des études futures dans l'enseignement supérieur ; avec l'aide d'universitaires, il fréquenterait un laboratoire ou un service en rapport avec le sujet (sous la forme d'un mini-stage). De cette façon, la préparation d'un projet personnel serait véritablement intégrée à la scolarité et non pas en marge, et donc négligée. ●

# Le Projet Personnel et Professionnel

UNIVERSITÉ PAUL-SABATIER (TOULOUSE III)

→ par Jean-Pierre Faudé et Jean-Michel Cariou, université Paul-Sabatier (Toulouse III)

**Décrié par certains comme perte de temps, le « projet personnel et professionnel » – en abrégé « PPP » – gagne du terrain en plaçant l'étudiant, voire le lycéen, dans une démarche d'orientation positive.**

**Gérard Lauton :** *Quelles approches pour une aide à l'orientation visant l'autonomie du jeune ? Comment s'articule-t-elle avec l'insertion professionnelle ?*

**Jean-Pierre Faudé :** Visant la qualité de l'orientation<sup>(1)</sup>, Toulouse III est pionnière pour la mise en place au niveau licence du « PPP », module intégré obligatoire calé sur la méthodologie, désormais offert par 50 universités.

L'étudiant est encadré par un enseignant référent<sup>(2)</sup>, formé à cet effet, chargé tout au long du semestre S1 d'un groupe (12 à 18 étudiants), sur la transition lycée-université : réfléchir sur le parcours de formation, mettre en perspective un projet professionnel, aider à se situer vis-à-vis des métiers (ingénieur, enseignant, chercheur, cadre administratif ou technique...), rencontrer des professionnels. Avec trois entrées individualisées :

- accueil : formuler le *pourquoi* du parcours choisi, se situer, se présenter ;
- fin de « S1 » : faire le point sur le « PPP » et sur les résultats en vue du choix d'une majeure ;
- fin de « L1 » : resituer le projet professionnel, préciser le parcours « L2 », une éventuelle réorientation (IUT, STS...), suivre les « décrocheurs ».

Vu l'effort que représentent les études pour une famille populaire, on doit bien recenser les points d'appui du « PPP » : parcours de formation en « L2 », approche métiers en « L3 ».

Le passage lycée-université n'est évident pour personne. Même sans réussite immédiate aux examens, il y a toujours du positif, estime notre SCUJO qui ne s'inscrit pas dans une vision « mécaniste ». Accompagnement et progressivité sont les mots-clés pour cette orientation avec effets en retour sur l'offre de formation et regain d'intérêt du jeune. Un constat : il n'est pas facile pour le jeune – même doctorant – de faire émerger tout ce qui est acquis chez lui. D'où la mise en place d'un espace personnel intitulé « portefeuille d'expériences et de compétences », outil accessible en ligne, permettant de recenser toute expérience du jeune, qu'elle

procède de l'université, du cercle familial, de stages ou activités salariées.

Un concept : la co-responsabilité, l'étudiant responsable de se préparer, l'institution de l'accompagner. Constitutifs du projet d'établissement, ces dispositifs exigent des moyens. Pour que les enseignants puissent se former et être reconnus, le SCUJO a dû se professionnaliser. Avec la démarche du « PPP », le « portefeuille d'expériences et de compétences » sert au jeune en formation, puis dans la phase d'insertion professionnelle et dans sa gestion de carrière tout au long de sa vie, y compris lors de retours en formation (VAE, FTLV).

▼  
Le passage lycée-université n'est aisé pour personne.

Mais, même sans réussite immédiate aux examens, il y a toujours du positif

▲  
**G. L. :** *Déjà amené à choisir des options en vue du bac, le lycéen est confronté à un « bruit de fond » sur études, métiers et emplois. L'université peut-elle lui offrir un dialogue à la faveur des TPE ?*

**Jean-Michel Cariou :** Sur le chemin Première-Terminal-Université, l'impact des TPE3 est intéressant. En première, on informe le jeune sur l'offre de formation et les activités possibles ; en terminale, on l'aide à bien se situer par rapport aux compétences, dans une aide à la décision. Au stade S1 se poursuit le « PPP » allant jusqu'au « L3 ». Un travail très utile, même si certains lycées ont tendance à orienter vers leur propre offre post-bac. Rétabli en terminale, des TPE permet-

traient sans doute au jeune d'engager une démarche continue d'orientation active en rencontrant des universitaires autour de son sujet. On le met en garde contre des représentations fantaisistes : l'écologie vue comme matière unique, facile de surcroît (*quid* des sciences de la terre, de la géochimie...) ; l'informatique comme tremplin rapide vers la programmation de jeux vidéo, etc.

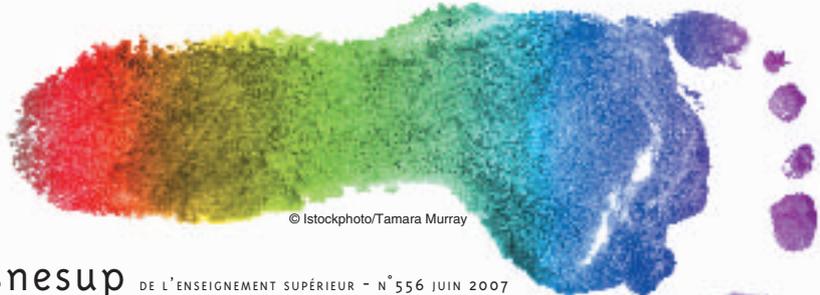
**G. L. :** *Pour le jeune issu d'une voie technologique ou professionnelle, quels parcours de réussite et pédagogies prenant appui sur ses acquis ?*

**J.-M. C. :** Les titulaires d'un bac techno ou pro (séries industrielles) sont assez bien accueillis en IUT ou STS dans le contexte toulousain<sup>(4)</sup>. Des parcours technologiques L1-L2 de type STPI avaient été mis en place en licence, mais la DGES est passée par là... Mais cela concerne aussi le bachelier S moins porté sur l'abstraction et intéressé par les sciences de l'ingénieur. C'est pourquoi on lui présente trois grandes voies en S1 : chimie-génie chimique, génie mécanique-génie civil, génie électrique et informatique industrielle. S'il opte pour l'IUT, il suit un parcours différencié : deux tiers du programme du S1 de licence et un tiers de technologie relevant de l'IUT (100 heures avec TP). Cela donne trois promotions de 20-25 étudiants par secteur, avec une bonne réussite dès le stade du S1. ●

*Propos recueillis par Gérard Lauton*

1. Cf. indicateurs nationaux : pourcentage d'une classe d'âge diplômée du supérieur ; taux d'insertion trois ans après la formation initiale.  
2. pouvant être un ATER ou un doctorant.  
3. Travaux Personnels Encadrés.  
4. hormis les STL (sciences et technologies des laboratoires) et SMS (sciences et techniques médico-sociales).

Construire son projet pas à pas...



© Istockphoto/Tamara Murray

# Du côté des lycéens et des étudiants

→ par François-Antoine Louis, membre du SNESUP

**Les lycéens de l'UNL et les étudiants de l'UNL donnent deux points de vue différents sur les études. Soucieux avant tout de la vie et des études au lycée, l'UNL fait des propositions pour leur amélioration. L'UNEF, elle, développe un ensemble de propositions en ayant pour but l'accès et la réussite d'un plus grand nombre de bacheliers dans l'enseignement supérieur.**

En mai 2007, l'Union nationale lycéenne (UNL) a remis à Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale du nouveau gouvernement, son « Projet pour l'Éducation » pour un égal droit à l'avenir. Ses deux premiers chapitres traitent de la pédagogie et de l'orientation sans véritablement prendre en compte ni la question du baccalauréat ni la transition secondaire/supérieur et la poursuite d'études dans le post-bac.

Le diagnostic porté sur les études en lycée est sévère : des élèves consommateurs de leur éducation, des matières trop cloisonnées, trop peu de méthode de travail, un niveau en langue très faible, la formation d'une élite de plus en plus marquée.

Pour dépasser ce constat, l'UNL formule cinq propositions dont le sens général est de développer les conditions de l'autonomie dans les études. La première, c'est la mise en place d'un Projet Interdisciplinaire pour l'Autonomie (PIA), obligatoire en classe de seconde, qui permettrait d'instaurer une interdisciplinarité dès l'entrée au lycée et l'apprentissage d'une méthodologie de travail. La deuxième, c'est la création d'un Service Public d'Aide Scolaire (SPAS) donnant à chaque lycéen la possibilité d'accéder gratuitement à l'aide nécessaire pour réussir sa scolarité. La troisième, c'est le développement dès le collège de l'Éducation Civique Juridique et Sociale (ECJS) afin d'éveiller l'esprit de citoyen et l'esprit critique. La quatrième, c'est le rétablissement des Travaux Personnels Encadrés (TPE) en Terminale. La cinquième, c'est de mieux apprendre les langues grâce à la réduction des groupes de langues à vingt personnes maximum et à l'installation de laboratoires de langue.

De surcroît, l'UNL critique le processus d'orientation qui se « fait par défaut et non par choix ». Considérant que les dés sont pipés dans la mesure où l'orientation est plombée par l'existence de filières distinctes – les séries générales pour les « bons », les séries technologiques pour les « moins bons », les « voies de garages » des séries professionnelles pour les « encore moins bons » – et que l'orientation est en crise, l'UNL met l'accent sur trois points : la mise en place

d'un service public de l'orientation (SPO) accompagnée de l'ouverture d'un portail internet totalement gratuit dédié à l'orientation et une redéfinition de la mission des conseillers d'orientation ; le développement de Lycées Polyvalents des Métiers dans l'objectif aussi de tendre vers plus de mixité sociale ; la création de passerelles supplémentaires entre les filières professionnelles et les autres.

## Du côté des étudiants

En octobre 2006, au moment de la remise au ministre du rapport Hetzel, l'UNEF a publié un « Mémoire sur l'orientation » qui va bien au-delà de la simple question de l'orientation. En effet, ce Mémoire fait des propositions pour l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers issus de toutes les séries, générales, technologiques et professionnelles.

Certes, la question de l'orientation y est traitée en soi, notamment pour faire d'elle un processus positif qui soit aux antipodes de la sélection. Pour ce faire, l'UNEF propose de renforcer le service public d'orientation et l'information, de publier une carte nationale des diplômes, des formations et des passerelles assurant une lisibilité au LMD, de présenter la palette des métiers auxquels la filière donne accès et d'unifier l'enseignement supérieur. Mais la réflexion de ce Mémoire couvre aussi trois autres points majeurs : la transition entre le secondaire et le supérieur, la refonte des cursus et la pédagogie.

*Primo*, le lycée se doit de préparer au supérieur et pas seulement au baccalauréat notamment grâce à des outils comme les TPE. Toujours dans l'optique de la transition, les filières professionnelles et technologiques doivent préparer à la poursuite d'études, les BTS et IUT doivent s'ouvrir prioritairement aux bacheliers pro et techno et des modules spécifiques de remise à niveau dans les filières universitaires doivent être créés pour les bacs pros et technos.

*Secundo*, il faut refondre les premières années, diversifier les filières et faire l'université de tous les métiers. Critiquant la structuration des filières universitaires en



© istockphoto/David H. Lewis

fonction des disciplines académiques, l'UNEF propose que la première année universitaire soit organisée par grands domaines (sciences, lettres et sciences humaines...) permettant une orientation progressive et la découverte des filières qui ne sont pas enseignées au lycée. En outre, les filières doivent être diversifiées et, en particulier, dans le cadre de l'intégration des IUFM dans les universités, des licences pluridisciplinaires doivent être créées. Convaincue que c'est à l'université de faire la formation professionnelle, l'UNEF demande que toutes les formations qui se sont développées à l'extérieur (paramédicales, ministère de la culture, formations sociales ou agricoles...) soient placées dans le giron de l'université.

*Tertio*, dans ce Mémoire, l'UNEF décline à nouveaux frais sa « Révolution pédagogique » : l'augmentation substantielle de la dépense moyenne par étudiant à l'université, la suppression des cours en amphithéâtre en première année, la transformation des examens en outils de progression et la mise en place de dispositifs pédagogiques spécifiques pour lutter contre l'échec. L'UNEF pointe en particulier l'absence de formation à la pédagogie des enseignants du supérieur et l'absence de prise en compte dans leur carrière de leur investissement pédagogique. Elle souligne que l'intégration des IUFM doit être un outil pour mettre en place une formation initiale et continue des enseignants du supérieur à la pédagogie.

Au total, ce sont deux points de vue différents sur l'amont et l'aval du baccalauréat que nous livrent l'UNL et l'UNEF. ●

## RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

## Un « livret d'orientation pour l'enseignement supérieur »

→ Marc Champesme  
Coordonateur SNESUP, Île de France

Soucieuse de préciser son cadre d'intervention pour l'enseignement supérieur, la région, par ce projet de « livret d'orientation », se démarque (trop) peu des orientations gouvernementales.

Dans le cadre des états généraux des formations (EGF) initiés par la région Île de France en 2005, un nouveau « Schéma régional de la formation tout au long de la vie » est en cours d'élaboration. Parmi les sept documents constitutifs de ce schéma, qui devrait être soumis à l'approbation de l'assemblée régionale avant l'été 2007, figure un « Livret d'orientation pour l'enseignement supérieur ».

#### UNE POLITIQUE DE LA RÉGION À ENTRÉES MULTIPLES...

A la différence du « Schéma des formations en lycée » ou du « Plan régional de développement des formations professionnelles » (deux autres éléments du schéma) ce document ne relève d'aucune obligation législative ou réglementaire, d'autant plus que l'enseignement supérieur ne figure pas parmi les compétences déléguées à la région. Actuellement, en matière d'enseignement supérieur, la région intervient essentiellement aux côtés de l'État au travers du CPER (Contrat de projet État région), mais aussi par des actions ciblées « vie étudiante » (bourses, logements étudiants...) ou par des actions incitatives diverses. Cependant, les compétences de la région s'étendent à des domaines ayant une intersection importante avec l'enseignement supérieur comme les classes préparatoires aux grandes écoles, les sections de techniciens supérieurs, l'apprentissage, la formation continue ou plus généralement la formation professionnelle. Il paraît donc important que la région définisse le cadre dans lequel elle intervient au niveau de l'enseignement supérieur. Rappelons que cette ambiguïté existe aussi au niveau de la recherche, puisque, alors que la recherche ne fait pas partie des compétences de la région, elle y intervient par le biais de l'innovation et du développement technologique (cf. les pôles de compétitivité).

Globalement, la politique régionale que dessine ce « Livret d'orientation pour l'enseignement supérieur » ne se démarque pas fondamentalement des



© istockphoto/Caivo

La région étant en charge de l'innovation et du développement économique dispose de leviers importants pour favoriser l'emploi de jeunes docteurs

orientations gouvernementales de la période actuelle. Ainsi, la principale piste envisagée pour « favoriser l'égalité des chances à l'entrée dans l'enseignement supérieur » est la poursuite du dispositif « Coup de pouce régional » dont le public visé se limite aux bacheliers mention « très bien ». L'autre intervention envisagée en ce domaine (agir en faveur de l'aide à l'installation étudiante en complémentarité avec le dispositif spécifique ALINE), se situe là encore dans le cadre d'un dispositif gouvernemental dont nous avons fortement critiqué le manque d'ambition (3,5 % des étudiants concernés !). On peut par contre se montrer plus satisfait des actions envisagées en faveur du logement étudiant, d'une meilleure desserte en transport en commun (avec tarification adaptée), ainsi que des actions en faveur des publics fragilisés (notamment les personnes en situation de handicap).

#### CONSTATS JUSTES, ACTIONS INSUFFISANTES

Le document fait un constat juste sur la nécessité d'une augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur et de l'élévation du niveau de for-

mation, sur la relation entre niveau de qualification et facilité à s'insérer sur le marché du travail, en même temps que de l'insuffisance du nombre d'emplois offerts par les entreprises aux jeunes diplômés entraînant une « lente dégradation de l'accès à l'emploi des jeunes diplômés ». Les actions envisagées se limitent cependant à accroître la professionnalisation des formations, y compris en militant pour le développement de formations interdisant les poursuites d'étude comme les licences professionnelles. Par ailleurs, même si certaines mesures proposées peuvent améliorer l'insertion professionnelle au niveau individuel, seule une augmentation du nombre d'emplois offerts peut avoir un impact global sur l'accès à l'emploi des jeunes diplômés.

Le rapport pointe justement les difficultés d'insertion professionnelle que subissent les jeunes docteurs, difficultés qu'illustre bien la faiblesse de l'emploi des docteurs comme chercheurs dans les entreprises (seuls 10 % des chercheurs y sont docteurs). Il nie cependant les énormes besoins existant dans le secteur public et ne propose aucune mesure sérieuse pour inciter les entreprises à embaucher des chercheurs. Pourtant, la région étant en charge de l'innovation et du développement économique dispose de leviers importants pour favoriser l'emploi de jeunes docteurs, par exemple, en conditionnant l'attribution d'aides aux entreprises - notamment dans les pôles de compétitivité - à l'emploi de docteurs.

Enfin, en ce qui concerne les formations supérieures, si on ne peut que partager le constat qui est fait sur la complexité de l'offre de formation et sur le manque de moyens humains et financiers, on ne peut que s'inquiéter de voir une fois de plus resurgir dans ce rapport l'idée que le prétendu « manque d'autonomie des établissements » serait « une limite forte aux initiatives innovantes » et le « plus d'autonomie » la solution miracle. ●

## FORMATIONS DE LICENCE

## Des avancées possibles

Une réunion conjointe des deux comités de suivi de la licence et de la licence professionnelle, le 13 juin dernier, a permis d'établir le bilan des travaux menés au cours de l'année 2006-07 sur les formations de licence. Le président de ces deux comités, B. Dizambourg, y a présenté une synthèse, « pour une licence [doublement] qualifiante », constituée d'un texte de recommandation pour la licence issu des travaux des deux comités, accompagné des avis sur ce texte des différentes organisations représentées dans les comités. La réunion a été l'occasion d'exprimer quelques dernières remarques, mais a surtout permis d'envisager les suites de ce rapport : la question d'une réelle mise en oeuvre des recommandations a été posée ainsi que celle de la méthode et... des moyens nécessaires pour y parvenir.

Le rapport complet a été remis le lendemain même à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les représentants du SNESUP ont régulièrement et largement contribué aux travaux des deux comités, argumentant leurs propositions sur les formations (par ex. en matière d'intitulé, d'architecture, de finalité... des parcours), comme le font les élus SNESUP au CNESER.

Une part de ces propositions se retrouve dans le texte de recommandation qui, s'il n'épuise pas l'ensemble des problèmes de la licence, constitue une avancée importante.

L'avis du SNESUP, qui a donc été joint au texte de recommandation final, figure ci-dessous.

J. DEGOUYS, élu CNESER, membre du comité de suivi de licence

#### AVIS DU SNESUP SUR LA RECOMMANDATION DES COMITÉS DE SUIVI DE LA LICENCE ET DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE.

Cette recommandation du Comité de suivi fait suite à de longs échanges constructifs. La recommandation reconnaît – critère essentiel pour le SNESUP tant pour la licence générale que pour la licence pro, – que la licence « doit être doublement qualifiante : pour l'insertion professionnelle et pour la poursuite d'études ». Nous présentons ci-dessous quelques remarques critiques.

Pour le SNESUP, toute modification des textes doit s'appuyer sur un bilan partagé de la réforme LMD, prenant en compte les divers rapports existants et les travaux des comités de suivi. La recommandation reconnaît d'ailleurs l'insuffisance du bilan actuel.

#### Des éléments de diagnostic sur licence générale et licence professionnelle sont partagés :

- Il existe au moins deux types de LP (« LP niche » et « LP généraliste »), et leur diversité, voire leur fragmentation (en moyenne une licence pour 26 étudiants), pourrait conduire à l'illisibilité ;
- la licence générale est insuffisamment qualifiante sur le plan professionnel, il y a difficulté d'accès aux licences professionnelles pour les étudiants de licence générale ;
- l'analyse sur le taux d'échec prend en compte à juste titre le facteur pédagogique ;
- les concours figurent explicitement comme un des débouchés des étudiants. Compte tenu du besoin d'élévation des qualifications en France et de son corollaire, l'augmentation du nombre de



© istockphoto/Felix Mockel

diplômés bac +3 et plus, il est étonnant que la poursuite en master soit quasiment absente de ce texte. Il s'agit pourtant d'une question centrale pour les étudiants.

Il est aussi surprenant que le texte ne propose aucune recommandation en matière de licence professionnelle, tant pour l'évolution du texte que pour le suivi à moyen terme du devenir des étudiants.

#### Le texte propose plusieurs perspectives qui sont intéressantes :

**1. L'introduction, dans tout parcours de licence, d'enseignements permettant de donner consistance à une forme de double finalité de la licence.**

L'introduction de trois types d'UE – méthodologie du travail universitaire, savoirs fondamentaux, éléments de professionnalisation – peut être positive,

notamment si l'on prend en compte que les savoirs fondamentaux peuvent être présentés avec profit pour certains étudiants sur un mode « contextualisé » dans l'optique de la spécialité poursuivie et que la culture technologique a sa place dans les contenus. Les logiques retenues pour l'architecture des parcours de formation devraient s'appuyer sur un cadrage national, permettant notamment la comparabilité et la mobilité en France, et ne peuvent se réduire à une simple juxtaposition d'UE. Ce type d'architecture ne pourrait-il pas être introduit tant en licence générale qu'en licence pro, qui ne se différencieraient que par l'importance relative des trois types d'UE ?

**2. L'existence de parcours référencés en nombre limité, s'appuyant sur de réelles équipes pédagogiques.**

Cette construction doit s'accompagner des garanties nécessaires sur le contenu tant pour la poursuite d'études – immédiate ou différée – en master, pour les réorientations d'un parcours à l'autre que pour l'insertion professionnelle.

**3. Le développement d'une certaine pluridisciplinarité**

Les licences « pluridisciplinaires » ne peuvent être le modèle unique, sachant que nombre d'étudiants ont déjà effectué au niveau du

baccalauréat des choix d'options et que les champs scientifiques ne sont pas structurés de la même manière dans le supérieur. Une pluridisciplinarité en L1-L2 peut conduire progressivement à une spécialisation disciplinaire en L3. Mais il ►►

Les logiques retenues pour l'architecture des parcours de formation devraient s'appuyer sur un cadrage national, permettant la comparabilité et la mobilité.

►► doit pouvoir exister, dès le stade du S1, d'autres parcours permettant de s'investir d'emblée dans un champ disciplinaire plus précis (notamment au bénéfice de certains publics étudiants).

**4. L'impératif de lisibilité des formations**

Ce point nous semble essentiel. Au niveau licence, il ne s'agit pas « de rassembler une offre trop foisonnante sous un nombre limité d'intitulés », mais de donner à des formations de contenu analogue une appellation identique et lisible.

**5. Les questions pédagogiques**

L'encadrement pédagogique doit être renforcé, à la fois pour réduire le taux d'échec et introduire les nouveaux enseignements ; avec la nécessité d'augmenter le volume horaire et la diversification des méthodes pédagogiques.

Des enseignements de soutien, sans confusion avec le tutorat, doivent être offerts aux étudiants à tous les niveaux du cycle L. Une vraie semestrialisation, avec la répétition immédiate des semestres, permettant d'éviter les échecs successifs, les découagements et les blocages dans les parcours n'est-elle pas nécessaire ? La mise en place de parcours alternatifs L1-L3 au profit des bacheliers technologiques ou professionnels, s'appuyant sur le profil et sur les acquis de ces étudiants, est une condition nécessaire à leur réussite.

S'agissant de la mise en œuvre, l'absence de référence à toute maquette nationale va à l'encontre des impératifs de lisibilité, comparabilité et mobilité sur l'ensemble du territoire.

L'actuel processus d'expertise et d'habilitation conduit à un pilotage arbitraire par la DGES. Le lien recherche-formation-pratiques professionnelles, consubstantiel de toutes les formations supérieures, doit être assuré, dès le 1<sup>er</sup> cycle, y compris dans les disciplines dites « de service ». La préconisation d'enseignants temps plein en licence, si elle s'entend au delà de l'actuelle proportion, risque d'entraîner la coupure entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, préconisée dans certains rapports ou projets. Une réelle formation de tous les enseignants-chercheurs à l'enseignement et la reconnaissance de l'investissement des enseignants-chercheurs dans de multiples tâches (tutorat, enseignant référent, suivi des stages ou de projets, etc.) dans les services et pleinement reconnu dans les carrières, pourraient améliorer l'enseignement en 1<sup>er</sup> cycle. ●

Les élus SNESUP du CNESER  
SNESUP/secteur  
« formations supérieures »  
Paris, le 11 juin 2007

**LA VAGUE DE CONTRACTUALISATION 2008 - 2011**

**Porter un projet d'établissement**

Alors qu'il devrait être l'occasion d'améliorer et de et régi par un pilotage discrétionnaire.

**E**n pleine réflexion sur leur projet d'établissement, les acteurs des établissements de la « vague B » peuvent retrousser les manches face au contexte de la contractualisation au seuil de l'été 2007 : lettre de cadrage de J.-M. Monteil, mise en œuvre de la loi recherche d'avril 2006, projet de loi « nouvelle université ».

**CONTRACTUALISATION ET**

**« NOUVELLE UNIVERSITÉ »**

Le projet de loi confie la délibération sur le contrat au C.A. réduit que l'on sait, et plante le décor d'une latitude locale sur les rémunérations : « Art.

*L. 712-9 - Le contrat pluriannuel (...) prévoit, pour chacune des années (...) le montant global de la dotation de l'État en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits*

*(...). Les montants affectés à la masse salariale sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer ».* En outre, les items du « dialogue » avec la DGES deviendraient réglementaires : « Les modalités selon lesquelles l'établissement assure l'information régulière du ministre (...) et se dote d'instruments d'audit interne et de pilotage financier et patrimonial sont précisées par décret ». La bataille contre cette loi concerne au

premier chef le contenu de la contractualisation. Sans parler des dérives liées à une globalisation des dotations de recherche.

**INCIDENCES DU**

**« PACTE POUR LA RECHERCHE »**

S'il est naturel que les objectifs et actions du projet d'établissement portent la marque des coopérations dans un même PRES, faire triompher une démarche fondée sur la complémentarité et non sur la concurrence et les rapports de forces ne va pas de soi. Ainsi, dans le cas de figure

de potentiels existant dans deux universités sur des thématiques voisines, la notion de redondance peut donner lieu tantôt à d'harmonieuses constructions, tantôt à une « OPA hostile ». La pression pour faire migrer vers le PRES écoles

doctorales, masters et services communs, peut gravement mutiler le champ du contrat des membres, dès lors dévolu à un C.A. croupion du PRES. Enfin, les instruments d'un traitement hyper-sélectif des thématiques scientifiques se traduisent par une explosion des inégalités (ANR, AII, RTRA...).

**AUTONOMIE ET PILOTAGE PAR LA DGES**

La Note de cadrage 2008-2011 de la DGES expose des « orientations ministérielles » visant toutes les activités uni-

▼  
Toujours plus  
de regroupement  
des thématiques,  
équipes et projets...  
▲

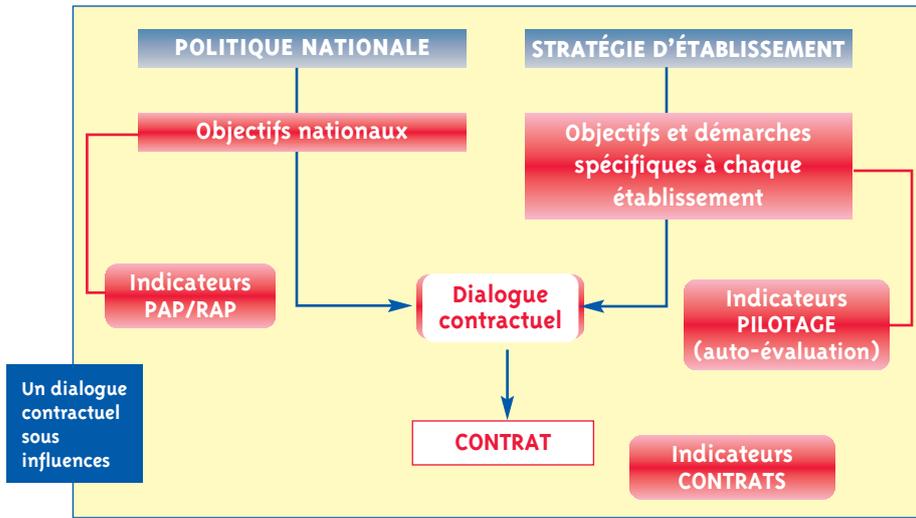
**PAP 2007 - ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES VAGUE CONTRACTUELLE B - 2008-2011 [EXTRAITS]**

- OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure**
- OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation**
- OBJECTIF 3 : Maîtriser l'offre de formation**
- OBJECTIF 4 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie**
- OBJECTIF 5 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial**
- OBJECTIF 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche**
- OBJECTIF 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**
- OBJECTIF 8 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire**
- OBJECTIF 9 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**
- OBJECTIF 10 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française**
- OBJECTIF 11 : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche**
- OBJECTIF 12 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier**

# répondant aux besoins

→ Gérard Lauton

faire du neuf, le processus de contractualisation est exposé aux rapports de forces locaux



## CNRS « HORIZON 2020 »

Selon le journal du CNRS (avril 2007) et d'autres sources, Catherine Bréchnignac et Arnold Migus annonceraient bientôt un document « Horizon 2020 » sur l'avenir du CNRS. Sans doute prennent-ils les devants, connaissant les projets de remise en cause des organismes annoncés par N. Sarkozy et ses ministres.

« Horizon 2020 » ? Pourquoi pas ...

La recherche ne peut se gérer à court terme. Pourtant les éléments que donnent les auteurs se situent dans l'optique de financements par projets ANR, RTRA ... alors qu'ils insistent sur l'importance de projets à long terme que seul un organisme peut porter. Ils insistent sur la dimension internationale et les accords que le CNRS devrait conclure avec les organismes d'autres pays (démarches contractuelles ou marchandes ?) et les moyens nécessaires pour que les universités puissent remplir leur rôle dans ces coopérations.

Mais il est à craindre que le CNRS n'entame un repli sur lui-même, une séparation de phase avec les universités.

De toute façon, qu'en sera-t-il de tous ces projets, sans collectif budgétaire et sans augmentation de la masse salariale ?

Au moment où le SNCS tire la sonnette d'alarme et dénonce dans les projets gouvernementaux une volonté de détruire les grands organismes de recherche, le SNESUP avec le SNCS et l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique appellent, dans le cadre des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche à débattre de tous ces points et à opposer aux dispositions législatives régressives - « Pacte pour la recherche » et projet de loi « portant organisation de la nouvelle université » - des alternatives de service public répondant aux besoins de développement scientifique et de démocratisation des études.

universités et le soutien des forces sociales, est un atout précieux. Merci de vos témoignages et propositions. ●

1. Ainsi que : « Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale » ou encore « pourcentage de sortants diplômés selon le niveau LMD » et « pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés » ou « nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM... ».

2 « Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000 », « nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs ».

versitaires, avec d'innombrables objectifs à remplir. La LOLF est l'instrument principal de ce pilotage avec des indicateurs de performance pour expliciter et contrôler le degré de réalisation des objectifs. Loin d'une régulation nationale légitimée par des débats au sein du CNESER, ces « orientations » s'inscrivent dans le pilotage discrétionnaire à l'œuvre depuis 2002 avec la mise en place du LMD, en passant par le « Pacte pour la Recherche » de 2006.

Certes, il y a d'utiles indicateurs tels que : « pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur »<sup>1</sup>. Mais sur le thème « maîtriser l'offre de formation », loin de viser un élément qualitatif, la DGES prescrit sans ambiguïté le resserrement : « part des mentions à faibles effectifs (L et M) »<sup>2</sup>. Enfin sur la recherche, certains items laissent rêveur, comme : « réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme ».

Les directives visent à toujours plus de regroupement des thématiques, équipes et projets, alors que tant a déjà été fait, parfois jusqu'à l'absurde, dans ce sens. Ainsi la DGES n'a voulu voir apparaître qu'en toute fin de cycle la spécialisation des cursus, sans égard pour les motivations et la diversité des étudiants ayant choisi de s'y engager.

Sur l'offre de formation, l'effacement dès 2002 des références nationales des cursus conduit à près de 18 000 intitulés très dis-

parates, tandis que de nombreuses formations (thématiques d'IUP notamment) répondant à des besoins avérés ont été rayées de la carte. Prétendant remédier au désordre qu'il a lui-même créé, le ministère enjoint maintenant les établissements d'organiser leurs cursus selon une nomenclature réduite et standardisée, risquant d'être tout autant illisible. Nous demandons un bilan concerté du LMD.

Enfin, une application tatillonne de la LOLF est voulue pour recomposer activités et obligations de service en faisant jouer des indicateurs de performance pour figer des situations et inégalités, y compris dans le même établissement où la productivité scientifique de

secteurs et collègues s'effectue dans des contextes très disparates. Le SNESUP demande un alignement par le haut des conditions de travail.

Agir sans délai pour un tout autre cadre de contractualisation

L'intérêt de la Note de la DGES réside aussi dans ce qu'elle ne dit pas : le quasi-harcèlement exercé sur les orientations locales, en direct ou via les conseillers d'établissement, pour imposer une conformité à ses vues. Procédant d'un dirigisme combiné à une autonomie dévoyée, ces injonctions peuvent faire fi de la logique des besoins et porter atteinte à l'offre de formation comme à la vie scientifique. Y résister est un devoir, de pair avec la formulation d'alternatives. Le faire de façon solidaire, avec d'autres

La complémentarité, et non la concurrence et les rapports de forces

**F. B. : Au cours de la campagne présidentielle, la question du travail a été abordée à travers les thèmes des 35 heures, de la nature du contrat de travail, des heures supplémentaires, etc. En es-tu satisfait ?**

**Y. Schwartz :** Et il faudrait aussi ajouter la question du « travailler plus ». La question du travail a été au centre des présidentielles. Je prends cela comme un symptôme des problèmes entre l'« agir au travail » et les figures de la société à venir que peuvent générer les formes actuelles du travail. Mais cela reste en surface par rapport à l'« agir au travail ». Par exemple, le thème « travailler plus » traite le travail de façon purement quantitative et ne dit rien de ce qui peut se nouer comme problèmes dans l'activité elle-même. La « valeur travail » est une expression obscure, parce qu'on ne dit pas en quoi le travail serait une valeur. Les 35 heures n'abordent le travail que d'un point de vue quantitatif et ne dit rien de ce qui peut faire problème en son intérieur. Quant au contrat de travail qui essaye de codifier ce que l'on appelle la mise à disposition de l'activité à un « exploitant » qui en échange verse une prestation monétaire, il fait l'impasse sur ce que cela veut dire que de donner de l'activité. Cette présence de la question du travail dans la campagne présidentielle doit être prise au sérieux comme symptôme de quelque chose qui ne va pas mais n'aborde le travail que d'un point de vue extérieur, objectivant, quantitatif.

**F. B. : Vous, ergologues, faites une distinction entre « travail prescrit » et « travail réel ». Pourquoi ?**

**Y. S. :** C'est un concept qui a été produit par les ergonomes et non pas par la démarche ergologique, même si celle-ci s'est énormément nourrie d'une certaine école ergonomique. La base de la distinction entre travail prescrit et travail réel vient des constats opérés sur les encadrements du travail ouvrier extrêmement rigides. On a tous quelques souvenirs du Charlot des « Temps modernes ». Apparemment, ce qui est prescrit par le « bureau des méthodes » est tellement précis qu'il y a théoriquement une équivalence inébranlable entre ce qui a été prescrit et ce que la personne va exécuter. C'est une vraie découverte que même là où théoriquement il n'y a pas le moindre interstice, des gestes, des manières de faire, pas seulement individuelles mais aussi collectives, des gestes sont retravaillés, modifiés, ne sont jamais ceux exactement prévus par le bureau des méthodes. C'est ce que les ergonomes ont appelé le travail réel, différent du travail prescrit. Dans toute activité de travail, pas seulement dans des situations de travail tayloriennes, il y a toujours quelque chose qui



Entre « travail prescrit » et « travail réel », une réserve d'alternatives.

dont le point de départ vient justement de cette distinction taylorienne, ce que j'appelle des « réserves d'alternatives » à un fonctionnement, à une utilisation uniquement marchands. Derrière ces débats de normes, il y a « avec qui coopérer », « quels rapports de valeurs on introduit avec le milieu du travail, avec l'entreprise, ses stratégies, avec les formes d'usage du génie humain ».

**F. B. : Pour qualifier le rapport qu'entretiennent les personnes au travail, tu parles d'une « dramatique du travail ». Mais n'existe-t-il pas d'autres modes de ce rapport moins pathétiques, plus épanouissants ?**

**Y. S. :** S'il y a dans toute activité de travail un débat de normes, il y a toujours quelque chose qui se joue dans le travail puisqu'il faut trancher, il faut choisir et d'une certaine manière, en choisissant, on se choisit soi-même, avec qui on va travailler, dans quel sens... C'est ce que j'ai voulu dire par « dramatique d'usage de soi ». Dramatique dans le sens où il se passe quelque chose. Cela ne veut pas dire que c'est forcément pathétique. Mais cela peut le devenir. Dans certains cas, ces dramatiques d'usage de soi deviennent insupportables. Cela nous renvoie à des phénomènes récents comme les suicides au travail que j'interpréteraient comme l'impossibilité de traiter ces débats de normes. C'est la pression que l'on met sur les gens, avec des objectifs contradictoires que l'on ne peut pas tenir, ou la mise au placard qui n'est pas plus supportable.

Mais l'existence de telles dramatiques peut tout aussi bien être le positif du travail. Comment le travail peut-il générer des dramatiques d'usage des personnes au travail qui soient des parcours d'expériences, de conquêtes ? On ne veut pas l'intensification du travail, mais les jeunes disent qu'ils veulent « un travail intense » : là où il y a des débats à traiter qui transforment notre expérience et donnent le sentiment d'une santé au travail. Derrière cette question est posée une grande question politique, celle de l'équilibre entre les valeurs de type marchand, au nom desquelles on a de plus en plus tendance à normer et à évaluer l'activité au travail, et des valeurs que j'appellerais non marchandes, comme la justice, la solidarité, la survie de la planète pour toute l'espèce humaine. L'équilibre entre marchand et non marchand dans la gouvernance des sociétés est déjà posé dans l'infiniment petit du travail. Tout le problème à la fois syndical, politique, universitaire, c'est de trouver les moyens de développer ces réserves d'alternatives qu'on n'invente pas, qui y sont déjà présentes. ●

*Propos recueillis par  
Carmen Alava et François Bouillon*

ENTRETIEN AVEC  
**Yves Schwartz**  
Professeur de philosophie  
à l'Université de Provence,  
membre de l'Institut  
Universitaire de France,  
directeur du Centre  
d'enseignement  
et de recherche  
Analyse Pluridisciplinaire  
des Situations de Travail.

est de l'ordre de la « renormalisation » des normes antécédentes.

Par rapport à des questions d'ordre peut-être plus syndical, plus politique, ce qui me paraît essentiel c'est que toute activité de travail est le lieu d'un débat entre des normes antécédentes et des normes et des valeurs propres à la personne, au groupe, qui vont conduire à ces renormalisations opératoires, organisationnelles. Ce débat-là échappe pour une grande part à la gestion marchande du travail. Dans toute situation de travail se posent des questions du genre : « Avec qui je vais travailler ? Comment je vais retravailler les normes ? Qu'est-ce que je transmets à qui ? Comment je refabrique des manières de faire différentes de celles qui me sont proposées ou imposées ? ». Il y a bien débat entre les normes imposées et la façon dont les personnes au travail vont réorganiser leur activité. Il y a des valeurs qui opèrent dans ces choix de liens collectifs que l'on noue ou que l'on ne noue pas, de gens qu'on aide ou qu'on n'aide pas, d'améliorations que l'on fait ou que l'on ne fait pas. Ce qui veut dire que derrière cette distinction des ergonomes, on est obligé de constater qu'il y a une incursion du non marchand dans le marchand. Pour des organisations du travail qui de plus en plus fonctionnent selon des critères quantitatifs, objectifs, marchands, cela crée une espèce de crise permanente.

Il y a dans ces « dramatiques d'usage de soi »,

# Pour un syndicalisme (sud) européen → par Jean-Paul Lainé

Voici les principaux sujets abordés lors de la rencontre des syndicats d'Europe du Sud à Lisbonne<sup>(1)</sup>.

## LA DIVERSITÉ D'ORGANISATION DU POST-BAC

Au Portugal la question de l'unification de l'enseignement supérieur est à l'ordre du jour depuis 15 ans mais continuellement repoussée. En effet, outre le secteur privé, il existe au Portugal tout un réseau d'instituts et hautes écoles publiques hors université.

La FENPROF revendique un système unique mais divers, qui conserve les différences de finalités et de contenus mais assure l'égalité de qualité et l'identité des moyens et des statuts, notamment des personnels et des établissements.

En Espagne tout le post-bac est universitaire depuis l'intégration des écoles techniques en 1990.

## LE PROCESSUS DE BOLOGNE

L'appréciation du bilan est assez diverse, l'analyse des intentions également, même s'il y a accord sur la nécessité d'améliorer la mobilité enseignante et étudiante, l'harmonisation et la comparabilité des diplômes. L'accord entre nous porte sur les constats suivants :

- les nouveaux découpages, les semes-

trialisations ont entraîné une moindre qualité pédagogique, moins de progressivité et de cohérence d'ensemble, le modèle uniforme 3+2 est inadapté à certaines disciplines ;

- le nombre d'étudiants arrivant au niveau M semble en décroissance ;
- an niveau de l'accès en M la discrimination sociale semble plus grande ;
- la mobilité étudiante n'a pas vraiment décollé ; avant le L-M-D, lors d'Erasmus I, la mobilité étudiante était similaire ;
- le bilan visible, c'est le moindre investissement de l'Etat.

## EN ESPAGNE

La LOU (loi organique universitaire) du gouvernement Aznar en 2001, puis les modifications sous Zapatero ont posé la question des statuts des personnels et de l'autonomie des établissements. Au bilan, les temps partiels qui s'étaient multipliés dans les années 90 – jusqu'à représenter près de la moitié des enseignants – pour répondre à l'augmentation des effectifs étudiants, ont été remplacés par des temps pleins sous contrats privés et non par des emplois de fonctionnaires.

## EN ITALIE

La loi Moratti du gouvernement Berlusconi est toujours à l'ordre du jour même si le gouvernement Prodi a promis de l'annuler. Ce qui transpire n'est pas rassurant : couplage évaluation/finance-ment dans le sens de « évaluation-sanction », recrutements locaux avec risque d'« endogamie ».

Diversité, caractère national de chaque situation, mais aussi, on le voit, des convergences qui dessinent l'espace d'un syndicalisme à l'échelle de l'Europe... ●

(1) Voir *Le SNESUP* n° 555, rubrique International, page 21.

## CALENDRIER DES RÉUNIONS DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

- **Juillet 2007 : Congrès mondial à Berlin ; le comité permanent de l'enseignement supérieur, dans lequel travaillent le SNCS et le SNES, prépare des résolutions.**
- **Novembre 2007 : Conférence mondiale Enseignement supérieur à Malaga.**

## CONTRE LES ACCORDS DE LIBRE ÉCHANGE

# Une rencontre franco-coréenne → par Dominique Giannotti, Jean-Paul Lainé, Sophie Zafari

Le 23 mai 2007 s'est tenue à Paris une rencontre entre la coalition coréenne contre les accords de libre-échange (KoA)<sup>(1)</sup>, ATTAC, la FSU et SUD.

La coalition coréenne était composée de la KCTU, la confédération syndicale de gauche, la Ligue des paysans, l'Association des femmes paysannes coréennes et de militants de solidarité internationale. Elle vient à Paris au moment où se tient la 75<sup>e</sup> assemblée générale de l'organisation mondiale de la santé animale (OIE)<sup>(2)</sup>, pour manifester contre le traité signé avec les États-Unis et contrer celui de même nature qui va être négocié en juillet avec l'Union Européenne pour conclusion en janvier 2008.

Les militants de la KoA souhaitent interpeller les citoyens français sur les impacts des accords de libre-échange en matière de sécurité alimentaire : l'accord commercial entre les USA et la Corée du Sud permet notamment l'importation libre de bœuf américain en



Ensemble, militants coréens et français

Corée sans garanties suffisantes de qualité sanitaire. Ces importations contribuent à menacer les productions locales. Les Coréens redoutent que l'accord de libre-échange UE-Corée n'aggrave ce processus. Ils appellent à une surveillance et une mobilisation conjointes avec les organisations syndicales, les organisations paysannes, les associations de consommateurs et les mouvements

de protection de l'environnement des 25 États membres de l'UE (en France ils ont été reçus aussi par la CGT, la Confédération paysanne et vont visiter d'autres pays).

En Europe, il y a encore trop peu de sensibilisation à ce sujet. Du fait de la crise de l'OMC fleurissent les traités bilatéraux de libre-échange. Il faut donc ouvrir un nouveau champ de luttes. Il existe un début de constitution d'un front comprenant ATTAC et différentes associations et, au niveau européen un réseau, Seattle to Brussel (S2B), auquel la FSU participe. ●

(1) Korean Alliance against Free Trade Agreements.

(2) Korean Confederation of Trade-unions.

(3) L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), est compétente dans la définition des standards sanitaires.

# René Char → par Anne Mesliand

« L'aventure personnelle, l'aventure prodiguée, communauté de nos aurores »  
René Char aurait eu 100 ans le 14 juin 2007. À cette occasion, la Bibliothèque nationale de France lui consacre une exposition, du 4 mai au 29 juillet 2007.

L'exposition se propose « d'allier dans son parcours l'histoire d'un homme et le développement d'une œuvre ». On sait les réticences de René Char à toute tentative biographique, son souci de « protéger l'intimité de son être »<sup>(1)</sup> – et sa méfiance vis-à-vis de l'Histoire<sup>(2)</sup>. C'est donc gageure... Elle est relevée en 13 stations, ensembles où sont exposés photographies, manuscrits, livres illustrés, et tableaux, œuvres des peintres « alliés ». On peut aussi entendre des poèmes lus, certains par Char lui-même, d'autres par des comédiens. La musique, que Boulez composa pour trois œuvres de Char (*Le Soleil des eaux*, *Le Marteau sans maître* et *Visage nuptial*), le cinéma, sont également présents. La déambulation autour des vitrines est aisée, le parcours lisible sans être contraint. Les 13 moments qui le composent, chronologiques jusqu'en 1946 – date à laquelle René Char fait arrêter sa biographie dans le Cahier de l'Herne qui lui est consacré et qui paraît en 1971 – croisent ensuite périodes de temps et thèmes, rencontres, motifs de l'œuvre.

## « LA BIBLIOTHÈQUE EST EN FEU »

Cette phrase, qui constituait un message transmis au maquis de la Résistance dirigé par René Char, alors capitaine Alexandre, par la radio de Londres pour un parachutage d'armes, deviendra le titre d'un recueil publié en 1956, avec une eau-forte de Braque. De cette période, 1943-1946, moment 5 de l'exposition sous l'intitulé « Résistance n'est qu'espérance », naîtront les *Feuillets d'Hypnos*, poème fondé sur le journal tenu par René Char en 1943-44, dans le maquis. On peut en entendre, dit par Char lui-même, le feuillet 138 qui raconte l'exécution par les Allemands de Roger Bernard, un maquisard que Char n'ordonnera pas de sauver pour épargner le village de Céreste ...

En 1941, Char écrivait : « Je ne désire pas publier dans une revue les poèmes que je t'envoie (...). Je te répète qu'ils resteront longtemps inédits, aussi longtemps qu'il ne se sera pas produit quelque chose qui retournera entièrement l'innommable situation dans laquelle nous sommes plongés. »<sup>(3)</sup> Il ajoutait : « Certes, il faut écrire

## PARCOURS DE L'EXPOSITION

1. « *Après le silex le gypse* » une famille en Vaucluse.
2. « *Je me voulais événement. Je m'imaginai partition* » 1924-1929.
3. « *Ce fleuve radiant et énigmatique* » 1929-1936.
4. *La montée de la nuit*, 1937-1943.
5. « *Résistance n'est qu'espérance* » 1943-1946.
6. *De Fureur et mystère aux Matinaux* 1946-1950.
7. « *Notre parole, en archipel...* » 1948-1961.
8. *Autour du Soleil des eaux* cinéma, scène et musique 1946-1957.
9. *Positions, alliances, ripostes* 1943-1962.
10. *Retour aux montagnes* 1962-1969.
11. « *Je vous écris en cours de chute* » 1968-1977.
12. « *Maintenant que nous sommes délivrés de l'espérance et que la veillée fraîchit...* » 1975-1988.
13. *Manuscrits enluminés pour Y. Zervos* 1948-1970 et manuscrits suivants 1971-1984.

des poèmes, tracer avec de l'encre silencieuse la fureur et les sanglots de notre humeur mortelle, mais tout ne doit pas se borner là. Ce serait notoirement insuffisant. » Pour finir ainsi : « Nous sommes dans l'inconcevable, mais avec des repères éblouissants. »

## LES ALLIÉS SUBSTANTIELS

Ainsi Char désigne-t-il les peintres avec lesquels il mènera un dialogue continu, qu'il écrive sur leur œuvre ou qu'eux dessinent ou peignent sur ses textes.

Braque, Picasso, Ernst, Miro, Wifredo Lam, Vieira da Silva, Arpad Szenes, Victor Brauer, Giacometti, Nicolas de Staël, Jean Hugo, Nicolas Ghiska, Louis Fernandez, Joseph Sima, Zao Wou Ki... De ces peintres – mais aussi de Georges de la Tour – on peut voir tableaux, eaux-fortes, dessins, et les livres qu'ils illustrèrent, ces « manuscrits enluminés » dont



Encre de Chine de René Char, 1954

l'initiative revient à Yvonne Zervos, animatrice de la galerie des Cahiers d'Art et de la revue du même nom. L'exposition en donne à voir de nombreux, éclairant les relations tant artistiques qu'amicales, l'échange incessant des hommes et de leurs ouvrages, de mots et de formes. « *Peindre, c'est presser la tentation. Peindre, c'est retracer les contours de la source débarrassée de son alèse. Peindre, c'est disposer sans surseoir.* »<sup>(4)</sup>

## CONSÉCRATION ?

De René Char, en cette année de centenaire, mais déjà bien avant, de par son œuvre singulière, sa puissance, de par sa posture de poète pour qui la poésie est inséparable de l'action – « *La poésie ne rythme plus l'action, elle se porte en avant pour lui indiquer le chemin mobile* », Retour amont, 1956 – de par son engagement, d'abord dans la Résistance, ensuite contre l'installation de missiles sur le plateau d'Albion, se dessine une figure que soulignent des aphorismes souvent cités, dont on ne voudrait pas qu'ils devinssent les lieux communs d'une facile (bonne) conscience poétique... Ambiguïté de la consécration: s'il se prêta d'abord aux manifestations de la reconnaissance publique – exposition à la Fondation Maeght puis au Musée d'Art Moderne de la ville de Paris en 1971, exposition à la Bibliothèque Nationale des manuscrits enluminés pour Yvonne Zervos en 1980, ouverture en septembre 1982 d'un « musée-bibliothèque René Char » à l'Isle-sur-Sorgue –, la révolte là encore sera son dernier geste : mécontent des conditions faites aux œuvres en ce lieu, il en organisera le déménagement en 1984...

« *Une rose pour qu'il pleuve. Au terme d'innombrables années, c'est ton souhait.* »<sup>(5)</sup> ●

(1) Marie-France Char.

(2) « *L'Histoire n'est que le revers de la tenue des maîtres* ».

(3) Billet à Francis Curel, in *Recherche de la base et du sommet*, 1955.

(4) En ce chant-là, sur Arpad Szenes, 1974, *Fenêtres dormantes et porte sur le toit*.

(5) À la santé du serpent, *Fureur et Mystère*, 1954.

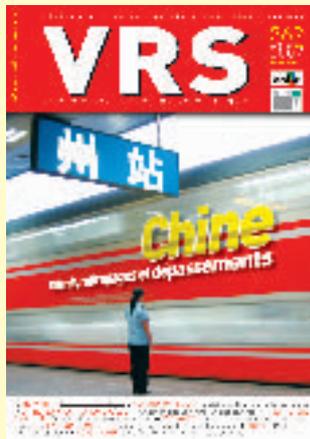
**APPEL À CONTRIBUTIONS**

# La vie de la recherche scientifique

→ par François Bouillon

Après la Chine, c'est « l'énergie » qui sera le thème du prochain dossier de la VRS. A vos plumes, pour proposer et contribuer !

La vie de la recherche scientifique (VRS), revue commune au SNCS et au SNESUP, est nourrie des contributions des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des ingénieurs de recherche, d'enseignants du supérieur et de personnalités exerçant le plus souvent des mandats électifs. C'est cette écriture par des acteurs de la communauté scientifique et par des citoyens nécessairement concernés par la vie des sciences qui lui donne toute sa pertinence et sa richesse. Parce que vous êtes notre seul capital



intellectuel, nous avons besoin de vous, nous avons besoin de vos contributions. Aujourd'hui nous venons de boucler un dossier passionnant sur la Chine, et nous mettons immédiatement en chantier un dossier sur « l'Energie ». Sur ce thème, nous en appelons à vous pour nous transmettre vos propositions d'articles (de l'ordre de 8000 signes) dès que vous prendrez connaissance de cet appel. Transmettre à : [vrs-sncs@cnrs-bellevue.fr](mailto:vrs-sncs@cnrs-bellevue.fr) ou [francois.bouillon@wanadoo.fr](mailto:francois.bouillon@wanadoo.fr)

**APPEL À SOUSCRIPTION**

# Attac a besoin de vous !

→ par Marc Delepoue

« Le temps du monde fini commence » Paul Valéry (1931)

**ATTAC RENAÎT**

Attac vient de prouver qu'elle était capable de redevenir une force de proposition et d'innovation citoyenne. Ainsi, coup sur coup, l'association a publié en janvier un Manifeste altermondialiste, a conclu en février, avec 15 autres Attac d'Europe, une déclaration sur « 10 principes pour un traité démocratique », et a organisé en mars, avec la participation de 15 partenaires associatifs et syndicats, dont la FSU, un séminaire sur « les mouvements sociaux confrontés à la crise écologique ».

**LES MOYENS D'UNE AMBITION**

Mais une crise interne, qui s'est conclue en décembre 2006 par l'élection d'une nouvelle direction, a laissé une situation financière désastreuse qui handicape fortement la relance des actions. C'est pourquoi l'association s'adresse à l'ensemble des citoyennes et citoyens qui s'opposent au « néolibéralisme », et qui partagent la volonté de bâtir un monde solidaire, écologique et démocratique. Elle s'adresse à eux tout d'abord pour les inviter à la rejoindre (voir coordonnées et site ci-dessous), et à renforcer sa force militante qui a su peser sur la campagne référendaire en 2005 en faveur du rejet du Traité constitutionnel européen. Elle s'adresse à eux ensuite pour solliciter leur participation à une souscription qui vise à la fois à ce que l'association survive à sa crise financière et à ce qu'elle

retrouve les moyens de développer ses actions et son rayonnement.

**LE PARADOXE POLITIQUE**

Partout dans le monde se fait de plus en plus sentir la nécessité de changer radicalement les règles de la mondialisation. Les inégalités se creusent. La démocratie est malmenée par le pouvoir de la finance, par les médias et par les politiques sécuritaires. La crise écologique appelle des mesures urgentes. Pourtant, en France, le débat politique reste éloigné de ces enjeux. Et les néo-conservateurs en profitent pour gagner les élections, trompant les couches populaires sur la nature de leur projet réactionnaire. En Europe, après le Non français et néerlandais exprimant le refus du néolibéralisme, les gouvernements des pays de l'Union se contentent de revoir leur tactique pour contourner le « danger populaire ». Au plan international, la plupart des

gouvernements, et notamment ceux de l'Occident, ne semblent guère prêts à mettre en question la liberté de circulation des capitaux et des marchandises, la concurrence généralisée et sans régulation, les paradis fiscaux et judiciaires, ainsi que les rapports de forces brutaux entre les États.

**CONTRIBUER À UNE AUTRE MONDIALISATION**

Dans les mois et les années prochaines, le mouvement altermondialiste en général et Attac en particulier auront à poursuivre l'œuvre qui a été commencée à Seattle en 1999, puis à Porto Alegre en 2001. Partout dans le monde des citoyennes et des citoyens se mobilisent, de plus en plus nombreux, pour bâtir une autre mondialisation, solidaire, écologique et démocratique. En rejoignant Attac ou en aidant Attac, c'est à ce mouvement que vous apportez votre contribution. ●

**Merci de joindre impérativement cet encart à votre règlement et de l'adresser à :**  
**attac - Souscription 2007 - 60732 Sainte-Geneviève Cedex, France**

Je verse la somme de : ..... euros

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

---

**La somme versée donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal**

Attac, 66-72, rue Marceau, 93100 Montreuil-sous-Bois. Tél. : 01 41 58 17 40. Fax : 01 43 63 84 62.  
 Courriel : [attacfr@attac.org](mailto:attacfr@attac.org) - Internet : [www.france.attac.org](http://www.france.attac.org) - N° siren 420 077 562 - Code APE-913E



Mon banquier est  
encore au lycée !



La Banque de l'Éducation

Paul, 35 ans, professeur de maths est l'un de vos Délégués Départementaux de la CASDEN Banque Populaire. Qui mieux qu'un enseignant peut vous conseiller ?

Née de la volonté des enseignants, créée et gérée par eux, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnes de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Parce qu'elle vous connaît, la CASDEN Banque Populaire vous propose des crédits et produits d'épargne spécifiquement adaptés à vos besoins.

Plus de 50 000 nouveaux Sociétaires la rejoignent chaque année.

Animée par vos collègues présents dans plus de 100 Délégations Départementales et par des Correspondants d'Établissements Scolaires, elle a noué un partenariat avec les Banques Populaires pour vous apporter un service bancaire complet de proximité.

**Pour découvrir tous vos avantages :**

- contactez votre Délégation Départementale CASDEN ou l'agence Banque Populaire de votre choix.  
Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)
- ou par téléphone, CASDEN Direct au 0 826 824 400 (du lundi au vendredi)